

ABBE ALEXIS KAGAME
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ NATIONALE DU RWANDA
REPONSE AU
PAMPHLET BOOMERANG
DE M. ANDRE COUPEZ

BUTARE 1972
Kansi 7 avril 1972,

Monsieur le Doyen,

En date du 1^{er} décembre 1971, Vous nous avez transmis un texte de Monsieur Coupez, daté du 29 novembre précédent. Dans l'intention de l'auteur du pamphlet, ce texte devait faire l'objet de discussion lors de l'Assemblée de la Faculté convoquée pour le 8 décembre. J'étais absent lors de cette dernière Assemblée, et M. Coupez s'y est livré à une diatribe absolument dépourvue de fondement, dont je parlerai plus loin.

Seulement, je ne pouvais y répondre parce que je dus me rendre à Dar-es-Salaam la semaine suivante, pour le Colloque, auquel l'UNESCO m'avait convoqué, sur les langues de l'Afrique centrale et orientale. A mon retour, M. Coupez s'en allait en Belgique. Son absence de trois mois retarda notablement ma réponse, parce que, - comme je Vous l'écrivis le 22 février dernier, - il était à mes yeux malhonnête de m'attaquer à quelqu'un en son absence, bien que dans le présent cas il s'agissait non d'une attaque, mais d'une réponse justifiée. Je ne voulais pas avoir l'air de profiter d'une époque pour lui défavorable; je veux agir en toute honnêteté, comme me recommandent mon état, ma qualité de Professeur d'Université et ma Culture Rwandaise, même si pour M. Coupez tout cela n'entre pas en ligne de compte. Maintenant qu'il est de retour dans le pays, je Vous communique ma réponse à ce pamphlet, Vous priant d'en communiquer le texte aux membres Enseignants de la Faculté des Lettres et à ceux du Conseil Universitaire.

Comme vous le remarquerez, Monsieur le Doyen, je dissèque le texte de M. Coupez en plusieurs articles, de manière qu'à chacun d'eux soit donnée une réponse appropriée. De cette façon, les lecteurs n'auront pas de la peine à en saisir la portée, puisqu'ils auront sous les yeux les passages

concernés de ce pamphlet.

I. INTRODUCTION

Il n'arrive presque jamais que quelqu'un honoré du titre de Professeur d'Université, s'oublie au point de publier des injures que, dans sa verve très « scientifique », M. Coupez, - si je m'en étais rendu coupable, - n'hésiterait pas, même par écrit à qualifier dignes d'un pilier de cabaret. Je suis sûr que la signification profonde du pamphlet resterait inaccessible, si je n'en expliquais au préalable l'origine et l'intervention surprenante de M. Coupez. Je tiens à souligner dès l'abord que je n'éprouve aucune animosité contre M. Coupez, mais que je le remercie au contraire d'avoir finalement mis par écrit les propos qu'il débitait contre moi à jet contenu depuis des années. Comme on s'en rendra facilement compte, en effet, M. Coupez est un adversaire agréable, contre lequel il serait impensable de se fâcher.

Il m'a ravalé dans plus d'un passage de son pamphlet au rang de Primaire. Il serait inconvenant, de ma part, de descendre aussi bas pour le contredire. Lorsqu'un Professeur d'Université en arrive à ce degré, en effet, c'est lui-même qui se fait juger. Je me limiterai simplement à lui montrer, tout au long de mon texte, le poids moral et le degré culturel d'un Primaire Rwandais mis en parallèle avec ceux du Super-universitaire Coupez. Je dis bien le poids moral, car en ce qui concerne le poids physique l'adversaire capitulerait d'avance sans condition.

Après ce préambule, j'en arrive à l'origine et aux motifs qui ont déclenché l'ire de M. Coupez. L'ensemble se ramène aux points suivants :

1) Lorsque M. Coupez arriva au Rwanda, son plan fut de faire de moi son « nègre ». Je devais interpréter ma documentation et une fois qu'il en aurait badigeonné les résultats, nous y apposerions nos noms en commun. Malheureusement pour lui, j'étais depuis longtemps mentalement décolonialisé. (Remarquez le terme que j'emploie, au lieu de décolonisé. Je fais une distinction nette entre le colonialisme et la colonisation, celle-ci étant un phénomène inévitable à travers l'Histoire de l'Humanité, et de la source normale de progrès. Je me suis longuement expliqué à ce sujet dans Le Colonialisme face à la doctrine missionnaire, Butare 1963-1964, p. 50-57).

2) M. Coupez arrivait donc trop tard pour faire de moi son « nègre ». Il ne restait plus que la possibilité de collaborer, mais strictement sur le même pied d'égalité et les modalités devaient être trouvées. M. Coupez y mit cependant un obstacle sérieux lors du Séminaire tenu à Lwiro, en 1960 si je

ne me trompe. En ce moment, en effet, M. Coupez fit allusion à une réunion d'Ethnologues qui avaient décidé d'écrire les noms des tribus indigènes d'Afrique en leur retranchant les éléments préfixés aux racines ou au radical, si bien qu'il fallait désormais noter Luba, Lunda, Shi, Hunde, Rundi, etc. Etant donné que j'étais déjà mentalement décolonialisé, je saisis immédiatement la portée débantuisante de cette décision et la part du mépris qu'elle comportait pour les pays, dont le Rwanda, le Burundi, etc. , qui étaient en mon esprit des nations, qu'on ravalait au rang des tribus. J'objectai à M. Coupez : « Comment a-t-on pu prendre pareille décision à notre sujet sans nous consulter ? » Il me répondit avec un dédain souverain qui me blessa profondément : « Cela ne vous regarde pas ! » Aucun membre de l'assemblée ne releva mon point de vue pour le soutenir et je compris ma situation de colonialisé. Mais je retins la leçon et je décidai d'éviter toute collaboration avec M. Coupez.

Il venait du reste s'y ajouter le fait de son orthographe, avec le doublage des voyelles pour indiquer les syllabes longues : je ne pouvais admettre que nos langues devinssent des cobayes par décision unilatérale de gens qui nous traitent en mineurs. Je sais bien qu'on justifie ce mode d'agir en affirmant que c'est la forme internationale. Je m'y serais rallié si l'on avait soumis au même traitement les langues européennes à tons longs. Conscient du fait que les Rwandais prononcent leur langue en évitant la juxtaposition de deux voyelles (chacune devant être articulée séparément), je recourus au système des signes diacritiques, grâce auxquels il est aisé d'indiquer aussi bien l'intensité (brefs et longs) que la hauteur musicale (bas, moyens et hauts) de tous les tons du Kinyarwanda. De cette manière j'étais complètement en dehors du système de M. Coupez. Il ne manqua pas de s'en rendre compte, car il se mit aussitôt à m'attaquer. Mais je le laissai faire, sûr que j'étais de me trouver sur mon terrain. Nous y reviendrons plus loin (art V et X). Nous verrons plus en détail jusqu'à quel point mon attitude que voilà créa chez M. Coupez une animosité aussi obsédante que peu propre à me faire changer d'avis.

3) Après avoir ainsi indiqué les origines éloignées de ce pamphlet, j'en arrive au motif ultime de déclenchement :

a) Il était question que la Faculté des Lettres de notre Université allait être patronnée par une Université Française. Le R.P. Dion, OP, qui en était Doyen, donnait sa démission. J'en ignore la vraie raison, mais on disait qu'il en agissait ainsi pour céder déjà la place à un Français. Mais ce qui est certain, c'est qu'il y eut un mouvement d'intrigues du côté de certains Belges pour y caser eux aussi au moins un de leurs compatriotes et renforcer de la sorte leur position face aux Français et aux Canadiens. L'idée est intelligible en soi et personne ne pourrait raisonnablement s'étonner des plans de ce genre. Mais pour caser un nouveau Professeur, il fallait lui

trouver un programme de cours. L'un des Professeurs Belges lui céda une partie du sien; mais on trouva qu'il fallait l'étoffer davantage.

Or un cours de 45 h. venait de m'être proposé par le chef du Département d'Histoire, qui était en même temps le Secrétaire de la Faculté des Lettres. Je n'avais jamais donné ce cours auparavant, et ma correspondance prouve à suffisance que je m'en suis tenu régulièrement à ce « cours proposé ». Ce cours devait porter sur les Sources de l'Histoire du Rwanda. Il arriva, en mon absence motivée, qu'une Assemblée de la Faculté préleva de ce cours 30 h. pour étoffer les programmes du futur Professeur, lequel, sans connaître la langue rwandaise, devait donner ce cours sur la même matière. – Etant donné cependant que M. Coupez s'est finalement trouvé dans la nécessité d'agir à visage découvert, tout à fait à titre personnel, - et que de ce fait je n'ai rien à dire qui concernerait la Faculté, - résumons-nous en disant que j'en appelai au Conseil Universitaire qui trancha finalement en faveur de ma thèse, en raison de la Culture Rwandaise qui était en jeu.

b) Or M. Coupez était d'avance sûr que mes démarches n'aboutiraient à rien. Sa conviction à ce sujet se basait sur l'injure qu'il faisait à nos Autorités Universitaires, à savoir que je suis un Mututsi et qu'on ne manquerait pas de me mettre à ma place ! Il en est là ! – Mais dès qu'il eut connaissance de la décision prise par le Conseil Universitaire, perdant tout contrôle de ses nerfs, il se mit fébrilement à la composition de son pamphlet, pratiquement contre la décision survenue, et avec la conviction enfantine que cette dernière serait révoquée à la vue de ses arguments !

Voyons comme il va s'y prendre pour disposer ses effectifs, faire braquer ses batteries et déclencher sa bataille. Et n'oubliez pas qu'il s'agit d'une bataille à armes inégales entre un « primaire » Rwandais (son Annexe 2 et passim) et le Super-universitaire qu'est M. Coupez.

II. LORSQU'UN MIROIR EST PRIS POUR UN VERRE DE VITRE

« On parle... du grand miroir du Roi (Kigeli IV Rwabugili) comiquement brisé par un bouc ! Kigeli IV se trouvait à Giseke. Il fit suspendre son monumental miroir à la palissade de l'enclos, pour surveiller l'arrangement de sa chevelure. L'opération terminée, le Roi se retira avec son entourage et le miroir resta. Passa un des boucs de boucherie destinés au Batwa de la Cour. Le miroir le mit en présence d'un de ses semblables. En ce temps là, les braves

ne pouvaient se rencontrer sans parler bataille. Le bouc invita l'autre à échanger un coup de cornes. Puis il esquissa un mouvement provocateur auquel répondit une identique provocation. Un instant plus tard, l'adversaire était littéralement réduit à néant. Toute la Cour s'en tordit de rire, tandis qu'une servante ramassait les morceaux ». (Cfr Rwanda 1900-1950, p. 9-10)

C'est exactement ce qui vient de se passer avec M. Coupez ! Il a cru se trouver devant un carreau de vitre, tandis qu'il s'agissait d'un miroir et il s'est mis à nous décrire le personnage qui se campait devant lui. Il nous a alors dépeint son niveau culturel, je veux dire l'harmonisation de ses connaissances avec les qualités humaines qu'on appelle équilibre mental, prudence, mesure, horreur de la démesure, véracité, en un mot jusqu'à quel point ledit personnage avait ou non poussé la fatuisation de l'intelligence et la puérilisation du jugement. Par fatuisation je veux dire le fait d'aligner les mots tels qu'ils se présentent sans tenir compte du contexte humain des réalités chez les adultes normaux, et par puérilisation le fait de s'imaginer que ses propres désirs sont parfaitement réalisés.

III. OU LE PREMIER BOULET DE M. COUPEZ SE TROMPE D'ADRESSE.

A. M. COUPEZ DIT : Recevant ce jour la communication du Recteur datée du 22 et relative à l'attribution des cours du Histoire du Rwanda, je prends acte de la décision du Conseil Universitaire. En vertu de la Charte, la Faculté ne peut adopter une autre attitude. Elle se doit toutefois de rétablir la vérité sur un point où celle-ci n'est pas respectée. Il n'est pas exact que la Faculté ait retiré à M. KAGAME une partie de ces cours après la lui avoir attribuée. C'est M. KAGAME qui le prétend et il ment.

REPONSE : 1. Cher M. Coupez, lorsqu'un Professeur d'Université a l'intention de s'attaquer à quelqu'un à propos d'un texte, et si par surcroît il a l'intention de l'injurier par écrit, il prend soigneusement ses précautions. Toute ma correspondance à ce sujet est entre vos mains et lorsque je fus convoqué devant le Conseil Universitaire je prends à témoins ses membres, dont le Représentant de la Faculté des Lettres : sur ce sujet je n'ai ni écrit, ni parlé en cachette. Je vous défie solennellement de trouver que j'ai jamais prétendu ce que vous me prêtez. J'ai toujours écrit et dit qu'un cours m'a été proposé par qui de droit. Le Conseil Universitaire a estimé que la personne en question était habilitée à contacter les Professeurs et que ses démarches engageaient la parole de la Faculté dont il était le Secrétaire et le Chef du Département d'Histoire.

2. IL MENT ! dit M. Coupez ! Etant donné que votre accusation est fausse, cher Professeur, à qui adressez-vous cette courtoise aménité? A notre homme du miroir? Oui ? D'accord.

3. Il est vrai cependant que la Note du 22 novembre 1971 émanée du Rectorat et signée par son Exc. Monsieur Nsanzimana, Recteur (considérez, M. Coupez, que le Primaire Rwandais se réfère aux documents!) comporte la phrase dont le sens m'est faussement attribué. Je me hâte d'ajouter que le Conseil Universitaire y attachait un sens précis et explicite alors par lui; il a dit exactement : « Lorsque l'Abbé Kagame enseigne la Littérature Rwandaise, il enseigne en même temps l'Histoire du Rwanda, comme en enseignant l'Histoire du Rwanda il enseigne par concomitance la Littérature Rwandaise. » Dans ces conditions, le Conseil Universitaire avait raison de s'exprimer comme il l'a fait, car c'est la vérité. Dès lors, quoique l'insulte de M. Coupez s'adressait au Conseil Universitaire, je me garderai bien de la juger formellement telle, car j'ignore son intention! Voulait-il m'atteindre sous le couvert du Conseil Universitaire, ou était-ce plutôt le contraire? Sous le bénéfice du doute, je préfère penser que l'injure s'adressait formellement à moi, ce qui ne tire pas à conséquence, puisque, comme nous venons de le prouver, ce fut un coup boomerang.

B. M. COUPEZ DIT : Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter les procès-verbaux des séances de la Faculté qui ont été soumis à l'approbation de tous les professeurs, y compris M. KAGAME. Je me sens personnellement humilié d'avoir pour collègue un individu qui recourt à de pareils procédés.

REPONSE : 1. Je me permets tout d'abord de rappeler M. Coupez à la réalité des faits; la modification de mon programme fut opérée en mon absence, et lorsque me parvint le Procès-Verbal y ayant trait, je réclamai immédiatement auprès de la Faculté. Comment pouvez-vous oser affirmer sous ce beau soleil équatorial que j'ai approuvé. Sûrement si c'était moi qui avais affirmé une aussi nette contre-vérité, vous n'hésiteriez pas à m'accuser d'être un menteur, et vous auriez certainement raison!

2. M. Coupez se dit profondément humilié, etc. – Mais, cher Monsieur le Professeur, personne ne vous oblige à subir pareille humiliation! Si cependant vous vous y résignez par vertu, il ne faut pas vous en plaindre! Je vous conseille ici le comportement de toutes les saintes âmes. Vous pouvez cependant vous consoler : nous venons de voir aussi clairement que l'être se peut que les motifs de votre humiliation ne furent que l'effet de votre imagination! Relevez donc la tête et réjouissez-vous!

IV. OU LA FACULTE DEVIENT « COUPEZ » ET COUPEZ LA « FACULTE »

M. COUPEZ DIT : La Faculté a un second devoir à remplir : dégager ses responsabilités dans une décision où son avis n'a pas été suivi. Estimant M. KAGAME incompetent, mais ne désirant pas l'écrire, pour atténuer les heurts, elle s'était limitée à communiquer au Conseil Universitaire la candidature retenue. Son Doyen pouvait, en cas de besoin, éclairer le Conseil Universitaire. Sous peine d'être plus tard mise en accusation, il convient maintenant à la Faculté d'explicitier les raisons qui avaient motivé son choix.

REPONSE : 1. Cher M. Coupez, vous avez de la Faculté une idée passablement étriquée. Elle est un organe dans organisme, ayant ses Représentants dans le Sénat Académique et dans le Conseil Universitaire. Ce qui est décidé par l'un ou l'autre échelon supérieur à l'Assemblée de la Faculté devient la décision de la Faculté. Vous n'avez pas l'air de vous en rendre compte!

2. Votre attitude de soumission au Conseil Universitaire, si dévotement avouée au paragraphe précédent, s'est volatilisée quelques lignes plus bas et voilà que vous tentez - vainement d'ailleurs, - d'inciter la Faculté à se rebeller contre le Conseil Universitaire.

3. De quel droit et à quel titre, cher M. Coupez, vous posez-vous en porte-parole de la Faculté? Puisque personne ne vous a délégué à cet effet, ni ne vous a soutenu, serait-ce que « COUPEZ est Faculté » et la « Faculté Coupez »?

4. Je dois vous assurer que le Doyen de la Faculté a de fait éclairé le Conseil Universitaire et qu'il a loyalement plaidé votre cause. Vous pouvez simplement lui reprocher de ne vous avoir peut-être pas communiqué avec exactitude la réponse faite à son plaidoyer (cfr art. III, 3 et XXIII, 1 - 2). S'il vous avait rendu ce service, - à moins que vous ne fassiez semblant de n'en rien avoir entendu! - cela vous aurait évité ces propos qui ne reposent sur aucun fondement.

V. OU L'ON VOIT QUE M. COUPEZ CALCULE TROP COURT SANS S'EN DOUTER

A. M. COUPEZ DIT : M. KAGAME connaît admirablement les traditions du Rwanda ancien. Il représente, au milieu du XXe siècle, l'équivalent d'un homme distingué de la cour rwandaise au siècle dernier, qui serait doté de l'avantage décisif qu'apporte l'écriture.

REPONSE : 1. Je vous fais remarquer, pour commencer, que votre dernière

proposition relative « qui serait doté de l'avantage » etc. est incorrecte, car elle s'accorde avec le substantif le plus rapproché, qui est « le siècle dernier »! Veuillez donc structurer correctement vos propositions, afin que l'on sache clairement à qui vous avez affaire. Je dis déjà ceci en fonction de l'art. X, 1.

2. Sous « l'homme distingué de la cour rwandaise », M. Coupez s'imagine indiquer « très finement » une tare indélébile qui me marquerait sous le régime Républicain que le Rwanda moderne s'est donné. Cher M. Coupez, mes relations avec la Cour, sous Mutara III Rudahigwa, sont universellement connues. Elles se basaient sur ma spécialité appréciée concernant les traditions de l'ancien Rwanda. Mais ce dont vous ne vous rendez pas compte, c'est que les services alors rendus sur le plan culturel ont été fidèlement continués sous l'égide du Régime nouveau, et que, sans interruption, jusqu'à ce jour, les Autorités Supérieures de ma Patrie reconnaissent la valeur de cette richesse accumulée. Pour vous en convaincre, cher M. Coupez, je vous signale que son Exc. Monsieur le Président de la République, par sa lettre n° 30/60.10, du 7 janvier, me délègue pour représenter notre Pays au Colloque qui se tiendra à Rabat, pour créer l'Organisme dénommé UNION PANAFRICAIN DES CHERCHEURS, EXPERTS ET TECHNICIENS AFRICAINS. J'y accompagnerai M. Birara, Gouverneur de la Banque National, lui en qualité de Juriste et Économiste, et moi en celle d'Ethnologue et Écrivain. Il serait désormais inutile de vous cacher cette nouvelle, cher M. Coupez, puisqu'elle est actuellement de notoriété publique dans tous les pays de l'OUA. Je puis même vous apprendre que le Bureau Provisoire qui organise le Colloque m'a fait l'honneur de me désigner pour Président d'une Séance.

3. Alors, cher M. Coupez, quelle que soit l'incorrection de votre proposition, de quel droit écoutez-vous ma présence dans le passé du Rwanda, en venant me camper seulement au siècle dernier ? Non, cher M. Coupez ! Il fallait me situer bien plus haut, longtemps avant le XVIIe siècle ! J'étais là en puissance dans mes ancêtres au sein de l'Imbaga (le Peuple) du Rwanda, pendant qu'il modelait sa langue. J'étais là spécialement sous Ruganzu II Ndoli, tandis que les Aèdes entreprenaient la composition de leurs nouveaux poèmes dynastiques et qu'au cours des générations suivantes venaient progressivement s'y joindre les Aèdes guerriers et pastoraux et tous les spécialistes en tant d'autres genres littéraires. Etes-vous capable de vous imaginer du moins cette marche compacte de l'Imbaga du Rwanda, vagues après vagues vitalemment enchevêtrées, s'avançant vers notre époque actuelle ? Voyez-vous les grands personnages en tête, ensuite les héros escortés des élites intellectuelles leurs chantres, tous encadrés de la masse du Peuple, leur force, et cet ensemble tissant de concert les éléments culturels dont nous vivons ? Et ils m'amenaient avec eux, cher M. Coupez, m'inculquant tout cela dans mon sommeil pré-existential, jusqu'au

moment où j'émergerai enfin en acte au sein de l'Imbaga du temps présent. Et pendant que nos prédécesseurs se retireraient progressivement de la scène, ils me disaient, en guise d'au revoir : « Jeune homme, maintenant que le Rwanda s'est enrichi de l'écriture, consignez sur papier tout ce que vous avez vu, afin que l'Imbaga de l'avenir, dans ce nouveau contexte, n'en arrive à s'imaginer, comme en bien d'autres zones colonisées, que nous avons été muets ! Mais faites vite, avant que nos porte-parole ne soient noyés sous la vague démoralisante venant de l'étranger! »

Voilà, cher M. Coupeuz, la grandiose vision de ce passé que, visiblement, vous méprisez, faute d'un modèle adéquat en votre esprit. Et en guise de conclusion, sous forme de trait, - pas nécessairement vengeur, - je vous pose une question directe; la voici :

- Et vous, cher M. Coupeuz, dans le cadre de la Belgique : qui êtes-vous ? D'où venez-vous ? Où êtes-vous ? Que faites-vous ? Où allez-vous ?
- De toute évidence, vous ne pouvez résumer la réponse qu'en cette prosaïque vérité : Je gagne mon pain quotidien, au jour le jour à l'étranger !

B. M. COUPEZ DIT « Sa connaissance est le fruit d'un travail acharné qui s'est poursuivi durant plus de quarante ans. Il y a d'autant plus de mérite qu'il s'y est attaché à une époque où la plupart de ses compatriotes s'en désintéressaient. Ses publications lui ont valu à l'étranger des marques d'estime et de sympathie bien méritées. Sa tâche n'est d'ailleurs pas terminée, car la quasi-totalité de ses données sont encore secrètes. Je n'ai jamais cessé personnellement de lui chercher des appuis moraux et matériels, pour qu'il parvienne à les publier (voir, à titre d'exemple, l'annexe n°1).

REPONSE : 1). Je remercie M. Coupeuz pour les affirmations courtoises de ce passage. Il m'a cherché des appuis matériels ? Je n'en eus jamais la moindre information. Qu'il en soit remercié s'il l'a fait réellement.

2). Appuis moraux ? Je sais qu'il a demandé à Mgr le Nonce que je sois libéré de mes autres occupations. C'était à l'époque où je venais de lui traduire le poème dynastique n° 24, matière du livre indiqué à l'annexe 1. Il ignorait que le Nonce ne pouvait me libérer.

Du fait que j'avais consenti à lui traduire le poème en question, il croyait que, comme on dit vulgairement, « l'affaire était dans le sac » et que

j'avais mis le doigt dans l'engrenage.

3). Je dois donner quelques précisions sur l'ouvrage de son Annexe n° 1. La citation que donne M. Coupez a été intentionnellement mutilée. Les deux phrases qui précèdent immédiatement ce texte sont celles-ci : « Nous remercions M. A. Kagame, sans l'aide duquel n'aurait pu être rédigé cet article qui complète un cycle consacré à la poésie du Rwanda. M. Kagame nous a obligeamment communiqué sa version du texte, une traduction sur laquelle la nôtre s'appuie, ainsi que les données du commentaire, en particulier l'interprétation de figures que nous n'avions obtenues d'aucune autre source ». (et suit le texte que M. Coupez a consigné dans son Annexe, ad usum Delphini).

4) En réalité, cet ouvrage auquel se réfère M. Coupez est le mien. Ne pouvant pas traduire le moindre poème dynastique et M. Kamanzi ne pouvant lui être de quelque utilité (car la connaissance même parfaite du Kinyarwanda n'y suffit pas), M. Coupez tenta sa chance en me déléguant M. Kamanzi. Je consentis sans peine à leur rendre ce service qu'ils me demandaient. Une fois la traduction faite, le commentaire historique achevé et l'interprétation des figures, M. Coupez, avec mon assentiment explicite, transposa mon texte en une traduction littérale, à laquelle il composa l'introduction. Je pus ainsi observer de première main la méthode suivant laquelle M. Coupez remédie à la carence des moyens préparatoires à la recherche de son domaine.

Il me proposa alors de joindre mon nom au sien et à celui de Monsieur Kamanzi, afin que nous soyons co-auteurs de l'étude. Je n'y consentis pas, pour deux raisons : a) je n'acceptais pas sa transcription avec doublage des voyelles; il eût été inconséquent de ma part d'apposer ma signature sous un texte de l'espèce. b) J'évitais soigneusement de mettre le doigt dans l'engrenage, car il eût été délicat de me refuser ensuite à en agir de même.

5) Dès que l'étude fut publiée, je me félicitai d'avoir agi comme je l'ai fait, car le titre mettait en pratique la critique que je signalais dans l'Introduction sous le 2, à savoir que le nom du Rwanda y était tribalisé : Les poèmes dynastiques Rwanda. Il faut noter que dans cette tribalisation des noms indigènes, comme on disait alors, le Rwanda se montra réfractaire. La racine du nom étant and-a, il n'y avait pas moyen de me faire comprendre en l'utilisant suivant le principe de base. Aussi M. Coupez et ceux de son groupe décidèrent-ils de prendre le nom tel quel avec son qualificatif RU et de le tribaliser sous cette forme, car il ne convenait pas, à leurs yeux, que ce pays restât seul exempt de la méprisante forme à laquelle les autres se prêtaient si facilement. Qu'advient-il, cher M. Coupez, si je me permettais d'écrire ou de dire : l'Armée Belgique ? La Flotte Angleterre ?

Les citoyens France ? L'industrie Allemagne ? Vous seriez certainement le premier à me taxer d'aberration et vous auriez pleinement raison! Ne croyez-vous pas cependant qu'un pays indépendant a droit au même traitement, sur ce plan, que les nations européennes, surtout lorsque ce pays est clairement réfractaire à la forme que les colonialistes impénitents s'obstinent à lui imposer ? Convient-il que des étrangers persistent à ignorer chez nous que notre Parlement a voté la dénomination de République Rwandaise et en arrivent logiquement à lui imposer, - sauf leur inconséquence, - la forme de République Rwanda ? Je laisse tout cela à vos profondes réflexions et soyez sûr que vous ne me surprendrez jamais à dire : Hutu, Tutsi et Twa, ni Rundi d'ailleurs, ni Shi, ni Hunde, ni Luba etc., parce que ma décolonisation mentale s'étend à toute l'Afrique. Je n'y me résoudrai que lorsque vous aurez écrit Gique, Rance, Magne pour la Belgique, la France et l'Allemagne. Aussi longtemps que ces formes bizarres vous paraîtront telles, - comme elles le seraient aussi d'ailleurs, - je persisterai à réclamer que les dénominations Africaines soient respectées. Quant au nom RWANDA il s'est défendu lui-même, il ne reste qu'en prendre acte, surtout sur son propre territoire.

VI. OÙ M. COUPEZ SE FOURRE LE DOIGT DANS L'ŒIL ... DE LA BELGIQUE

M. COUPEZ DIT : Toutefois il plane des équivoques que facilite le cloisonnement de la société rwandaise et sa carence en universitaires. M. KAGAME a beau jeu de se présenter sur les collines comme un savant renommé à l'étranger et pourvu de titres universitaires éclatants. Or on ne risquerait pas à l'étranger de confondre des marques d'encouragement avec des titres universitaires, ni de prendre le « doctorat » en philosophie de l'Université Grégorienne pour un titre scientifique, ni aucune qualification équivalente. Le domaine de la science commence exactement où s'arrête le sien, qui est celui de la transmission des traditions orales.

REPONSES : 1) Cher M. Coupez, déjà dès mon introduction, j'ai accepté de plaider « primaire » contre le Super-universitaire que vous êtes. Vous venez de donner ici la mesure exacte de votre qualité de Super-universitaire, et soyez bien sûr que celle de Professeur d'Université y ajoute un gré de sel. En tous les cas, si j'étais un étranger, accepté à titre d'assistance technique dans un pays donné, et je me permettais d'écrire noir sur blanc cette « carence en universitaires » au sujet d'un pays que le mien eût colonisé,

vous me reprocheriez sûrement que je fais montre d'une « fatuisation de l'intelligence », et vous auriez parfaitement raison. Sachez cependant que si le Rwanda dispose de peu d'universitaires, et du fait que le système de la tutelle n'en désirait pas, il dispose, depuis l'indépendance, d'universitaires en nombre proportionné au temps qui nous a été imparti. Et sachez bien que des dizaines d'universitaires Rwandais sont ou Licenciés ou Docteurs en des matières dont vous n'avez aucune notion.

2). Je ne vous confonds pas avec l'Institut dont vous remplacez le Directeur, cher M. Coupez, au moment d'écrire votre pamphlet. Or vous n'ignorez pas qu'il fut la première de ces Institutions étrangères qui ont tenu, d'après vous, à me donner leur marque d'encouragement. Dois-je vous appliquer le proverbe rwandais qui nous dit : iyu umwana agututse, ababyeyi be baba baraye bakuvuze nabi ? = lorsqu'un jeune enfant vous insulte, c'est que ses parents, la nuit, ont dit du mal de vous ! Si j'avais écrit ces lignes du pamphlet, étant dans la situation du rôle qu'on vous faisait jouer alors à l'INRS, vous n'hésiteriez pas à dire que j'ai gravement manqué de jugement et vous auriez raison.

3). Venons-en maintenant à l'Université Grégorienne. Je constate que vous vous rangez parmi ces QUELQUES Belges culturellement sous-développés qui s'imaginent que les Universités de France, d'Italie et du Canada sont en-dessous de tout. Ce sont là des propos qu'il vous est permis de tenir oralement en petits comités d'amis, mais qu'il ne faut pas écrire et faire lire. Vous avez certainement le droit, et peut-être avez-vous raison de contester ma valeur scientifique. Mais de là à attaquer une Université, du fait que j'y ai fait mes études, il y a une marge ! Je puis, en lisant votre pamphlet, cher M. Coupez, contester par exemple votre pondération, le degré universitaire de votre Culture et l'idée que vous avez de la dignité convenant à un Professeur d'Université, fût-elle Africaine ! Mais il ne me reviendrait jamais à l'idée d'imputer tout cela à l'Université de Bruxelles que vous avez fréquentée. Ce n'est pas en vain, cher M. Coupez, que l'Université d'un chacun se dit son Alma Mater ! Que serait-il à vos yeux, cher M. Coupez, celui qui, ayant affaire à vous, se mettrait à injurier votre mère ? C'est ici un thème susceptible d'avoir d'innombrables déductions, mais je dois m'arrêter pour ne pas tout à coup me fâcher. Considérez donc ceci :

a) Vous estimez, - je suppose, - que l'Université de Louvain n'est pas au-dessous de la normale ! Le penseriez-vous que le monde entier se lèverait pour considérer de plus près ce phénomène insolite que vous seriez. Or le Recteur de Louvain est un ancien de la Grégorienne, ainsi que Mgr Devroede, l'un de ses Vice-Recteurs, pour ne parler que de celui dont je suis absolument sûr. Il est d'autre part, des personnalités de chez vous, dont la Belgique est à juste titre fière, tels Son Em. Le Cardinal Suenens, ancien Vice-Recteur de Louvain, Mgr de Smedt Evêque de Bruges, Mgr Van Zuylen

Evêque de Liège, Mgr Charue Evêque de Namur, pour ne citer que ceux-là. Ils sont tous des anciens de la Grégorienne. Bien entendu, leur qualité d'Ecclésiastiques ne pèsent pas lourd devant votre sublimité universitaire, cher M. Coupez ! Mais je vous assure que leur renommée n'a pas pu trouver un espace à leur mesure à l'intérieur de votre pays et que vos compatriotes les considèrent comme des hommes éminents chacun dans sa spécialité.

b) Or donc, cher M. Coupez, la Grégorienne est l'Université spécialement telle du Pape. Elle a été fondée en 1552 et réorganisée en 1582 par Grégoire XIII, d'où son nom. Elle a formé des hommes éminents du monde scientifique à travers ses 4 siècles d'existence. Le Saint-Siège l'a confiée aux Jésuites et j'espère que la valeur scientifique des membres de cet ordre ne vous est pas entièrement inconnue. Vous devriez supposer que le Général des Jésuites nomme à l'Université du Pape des Professeurs de premier plan; et si vous supposiez le contraire, il faudrait retirer l'échelle ! Il s'ensuit donc, cher M. Coupez, que parler de la Grégorienne comme vous le faites, tout simplement parce qu'elle enseigne des matières qui vous sont absolument inaccessibles, surtout que vous en parlez malgré votre qualité de Professeur d'Université, cela est de l'inconscience, et si vous le préférez, de la puérilisation du jugement.

c) En ce qui concerne mon propre cas, cher M. Coupez, ce serait me diminuer que de plaider ma valeur devant un tel juge ! Mais sachez que mon Prof. de Psychologie rationnelle (science dont vous n'avez aucune notion) qui fut ensuite mon Directeur de thèse, est le R.F. Delannoye, un Docteur de Louvain. Que le Directeur-adjoint de ma thèse était le R.P. van Bulck qui enseignait un semestre à Louvain et un autre à la Grégorienne. Il fut adjoint au R.P. Delannoye parce qu'il connaissait parfaitement, lui, une langue Bantu, qu'il avait publié un manuel apprécié de Linguistique Bantu. Il contrôla donc en connaissance de cause le texte de ma thèse, qui portait sur les analyses du système linguistique Bantu. Il ne nous reste qu'un point : c'est que vous nous expliquiez par quel tour de passe-passe des Jésuites Belges, Allemands, Français, Anglais, etc., choisis en raison de leur compétence universellement connue, perdent magiquement cette compétence dès qu'ils viennent enseigner à l'Université du Pape ! Vous admettez que votre mépris du « religieux » (p.17) dépasse légèrement la ligne de la flottaison !

d) Considérons, enfin, la dernière phrase de M. Coupez : « Le domaine de la science, dit-il, commence exactement où s'arrête le sien, qui est celui de la transmission des traditions ancestrales ». En y apposant le point, M. Coupez a cru avoir scellé le tombeau de son homme, - tel est son niveau culturel, - sans qu'il se rendît compte qu'il faisait choir une tuile sur sa tête ! En effet, examinons de prêt les termes (1) transmission et (2) traditions ancestrales qui, d'après M. Coupez, sont exclus du domaine scientifique.

(1) la Transmission, c'est le mode suivant lequel un récit passe d'une génération à l'autre, mode qui conditionne le degré de crédibilité à accorder au continu dudit récit. Or, n'importe quel novice en sciences ethnologiques vous prouvera que la transmission est l'objet prérequis de ces dernières. Si cette transmission, en tant que telle, échappait au domaine de la science, comme l'affirme péremptoirement M. Coupez, l'Ethnologie formellement telle n'aurait plus d'intérêt, s'évanouirait. Il est cependant normal que M. Coupez en parle de la sorte, car de fait le contrôle de la transmission lui est inaccessible sur le terrain où il voudrait passer pour spécialiste.

(2) Les traditions ancestrales, dit-il, sont inaccessibles à la science ! Ici je me limiterai à deux remarques : - d'abord une question à M. Coupez : S'il en est ainsi, cher M. Coupez, avez-vous obtenu au préalable l'assentiment des Ethnologues spécialistes en cette branche ? - La deuxième remarque est une simple constatation : M. Coupez, - nomen omen -, coupe en dessous de lui la branche sur laquelle il était juché ! Il nous affirme ainsi, sans ambages, que les ouvrages de M. Kamanzi auxquels il apposait jusqu'ici indûment son nom, - comme nous allons le préciser plus loin, - ne doivent plus figurer parmi les contributions scientifiques sur l'ancien Rwanda, car ces études ne rapportent uniquement que sur les traditions ancestrales. A-t-il réellement pensé aux conséquences que l'on devait tirer de ses propos ? Je n'en sais rien d'autre que le témoignage palpitant du niveau de son raisonnement scientifique. - Loin de moi la pensée que M. Coupez ignorait jusqu'au sens du terme « scientifique » : je constate simplement, par l'exemple sous examen, qu'il en ignore l'application pratique à ce que l'on croyait être la matière même de sa spécialité, ... du moins si on se réfère aux ouvrages de M. Kamanzi que notre pamphlétaire préfaçait et annotait.

VII. OU L'ORDRE LUGUBRE : « COUPEZ KAMANZI ! » FINIT PAR NOUS ENERVER !

M » COUPEZ DIT : La même équivoque plane sur ses publications. Avec une fécondité qui ne laisse pas d'étonner, il a rédigé un nombre d'ouvrages portant sur des sujets les plus variés, et certains d'entre eux ont été publiés par des organismes scientifiques étrangers ou rwandais. On apprécie des éléments qui appartiennent à deux ordres distincts. Il s'agit d'une part de la transmission des traditions, telles que je viens de m'y référer, et, d'autre part, dans les ouvrages où cette transmission occupe peu de place, des révélations psychologiques involontaires. C'est ainsi que les deux interlocuteurs fictifs qui tissent sous forme de dialogue la « philosophie » bantoue de M. KAGAME s'inondent complaisamment d'admiration mutuelle, composant une sorte d'icyivugo (autopanegyrique) où s'étale une vanité aussi stupéfiante que significative. On croirait se trouver en face d'un échantillon de mentalité préhistorique qu'un miracle aurait préservé à l'instar d'une pierre taillée.

REPONSE : 1) Commençons par la dernière phrase. Après l'avoir couché sur le papier, - il n'y a pas de doute, - M. Coupez s'est gonflé le torse en savourant l'effet qu'elle allait produire sur l'esprit du lecteur ! Se rendait-il compte cependant que, de son point de vue, il s'agissait d'un agglomérat de mots aussi sonores que creux, sans aucune signification réelle ? Mais à mon point de vue, dont voulait se moquer M. Coupez, elle est d'une signification réelle et riche (art. V. A/3).

2) Quant à mes nombreuses publications, cher M. Coupez, à votre place j'aurais évité soigneusement ce sujet, surtout en un contexte injurieux de la catégorie que la Culture Rwandaise concède uniquement aux « pâtres de chèvres ». Nous savons déjà la raison réelle de cette animosité (cfr Introduction sub 1) : vos propos ici cachent mal votre dépit de n'avoir pas réussi à faire de moi votre « nègre », et de n'avoir pas pu de la sorte apposer votre nom sur mes nombreux ouvrages grâce auxquels vous auriez pu percer !

3) C'est en réfléchissant longuement sur votre passage-ci, cher M. Coupez, que j'ai pris conscience d'un fait qui ne m'avait jamais frappé auparavant. Supposons que je veuille publier en Français les poèmes de Guido Gezelle. Comme j'ignore le Flamand, je m'adresse à un bilingue qui m'en face une traduction. Une fois en possession de son travail, j'y ajoute une préface dans laquelle j'indique certaines analogies avec des genres littéraires rwandais et dans le même sens j'y ajoute des notes explicatives, aussi bien introductives qu'infra-paginales. La tâche achevée, je publie l'ensemble sous mon nom, auquel j'associe en second lieu celui du traducteur. Il est bien entendu que cette préséance aura été achetée à grand prix. Croiriez-vous pouvoir approuver mon procédé, cher M. Coupez ? Vous m'avez déjà compris, je suppose ! C'est exactement cela que vous faites continuellement avec M. KAMANZI. En réalité, votre nom devait figurer sur SES ouvrages en qualité de préfacier et en grande partie d'annotateur. C'est dire, en d'autres mots, que vous n'avez encore rien publié sur le Rwanda, aucun ouvrage qui soit réellement vôtre.

4) Lorsque je vous rappelle, cher M. Coupez, que vous apposez indûment votre nom sur les ouvrages de M. Kamanzi, - autrement qu'en préfacier et annotateur, - c'est en d'autres mots souhaiter que la situation soit normalisée. La décision nous arrangerait bien, parce que nous finissons par nous énerver toutes les fois qu'est proféré cet insolite et lugubre commandement de « Coupez Kamanzi » ! Ce brave homme ne doit être ni coupé en deux, ni coupé de ses bases, ni coupé de son avenir ! Qu'il bénéficie de la possibilité de voler de ses propres ailes et que sa valeur ne soit plus confisquée. Vous en profiterez vous-mêmes, cher M. Coupez, pour publier quelque chose qui soit réellement vôtre. Mais si vous vous arrangez avec lui pour qu'il continue à vous aider dans l'ombre, - vous y aurez mis du

prix, - autant continuer en plein jour comme par le passé, car je ne souhaiterais jamais le contrarier. Ce qui importera sera qu'il saura ce que vous pensez de lui et lui réciproquement !

5) En ce qui concerne maintenant la forme de « dialogue » dans ma « Philosophie Bantu-Rwandaise de l'Être », je condescends à vous donner une petite explication : lorsque l'un des deux interlocuteurs félicite l'autre, cela signifie que l'énoncé concerné est souligné, comme constituant un acquit définitif qui ne sera pas remis en discussion. Chaque auteur est libre, même si vous n'en admettez pas le principe, de déterminer les signes conventionnels de sa présentation. Vous avez préféré conférer aux miens la signification de « vanité stupéfiante ! » Dans le contexte, le terme « stupéfiant » est signe de la démesure dans l'esprit de celui qui l'emploie. En me reconnaissant cependant « la vanité », vous êtes tombé sur une vérité indéniable. C'est le premier point que vous gagnez depuis que le jeu est engagé ! Courage donc ! Ne pensez-vous pas cependant qu'en lisant une critique aussi superficielle formulée en des termes si mielleux, vos collègues se seront étonnés que vous n'ayez découvert que cela dans un ouvrage aussi important, (cfr art. X, 2 ci-après).

VIII. COMMENT APPELLE-T-ON UNE AFFIRMATION CONTRAIRE A LA VERITE ?

M. COUPEZ DIT : Dès que l'auteur s'efforce d'ajouter aux données des interprétations relevant de techniques scientifiques, il atteste seulement qu'il ignore les premiers rudiments de celles-ci. Personne ne songerait à le lui reprocher s'il ne prétendait pas le contraire, ne fût-ce qu'en posant sa candidature à l'Université.

REPONSE : 1) Je ne m'abaisserai certes pas jusqu'à prendre au sérieux les propos de M. Coupez. Je lui ferai simplement prendre conscience du vide qu'exprime en réalité sa littérature sonore. Prenons en exemples, cher M. Coupez, les ouvrages que j'ai publiés à l'Académie Royale de Bruxelles, dans sa grande Collection des Mémoires. Si vous aviez eu l'occasion d'y publier, vous sauriez que chaque manuscrit présenté est confié à deux spécialistes en la matière traitée. Qu'ils examinent le manuscrit et font rapport à l'Assemblée ou le rejet ou la publication dans sa Collection. Or dans ce passage, cher M. Coupez, vous mettez en cause la compétence d'un si grand nombre de spécialistes et de l'Académie elle-même, que je ne voudrais pas m'improviser l'avocat de tant de monde ! Y avez-vous réfléchi avant d'écrire ce passage du pamphlet ? Si oui, qu'avez-vous décidé concernant votre appartenance à cette Académie qui vous avait choisi ? Si non, au contraire, qu'est-ce que l'Académie va penser d'un membre de ce niveau ?

2) Vous vous imaginez, cher M. Coupez, que j'ai posé ma candidature à l'Université ? Pure invention de votre part ! Je n'ai jamais eu l'idée de

poser ma candidature : les Autorités responsables avaient besoin de créer un cours sur la Littérature Rwandaise et elles m'ont nommé de leur propre mouvement. Compulsez donc votre collection des Procès-verbaux de la Faculté des Lettres et vous vous en convaincrez. Ainsi s'écroule la preuve tangible sur laquelle vous prétendiez baser vos affirmations. Si pareille inexactitude avait été avancée par moi, vous vous hâteriez, à coup sûr, de me qualifier de menteur et vous auriez pleinement raison.

IX. M. COUPEZ TORPILLE SON PROPRE RAISONNEMENT

M. COUPEZ DIT : Dans une société sans écriture où l'ensemble des connaissances est limité par les possibilités de la transmission orale, il arrive qu'un homme soit qualifié dans tous les secteurs de la culture. Dans le monde moderne par contre, il n'y a guère que le journaliste ou l'habitué du « Café de Commerce » qui se risquerait à traiter de tout indifféremment. Mais un esprit scientifique met, après les études universitaires, une bonne vingtaine d'années à se qualifier dans une discipline, où le champ de spécialisation tend sans cesse à se rétrécir. Du fait même qu'il traite simultanément de philosophie, d'ethnologie, de littérature, de linguistique, de théologie, de omni re scibili et de quibusdam aliis, M. KAGAME ne peut raisonnablement le faire à un niveau scientifique.

REPONSE : En sautant à pieds joints de « société sans écriture » au « monde moderne », M. Coupez emporte dans sa mallette un gros sophisme en contre bande ! Arrêtons-le et ouvrons la mallette ! Visiblement, c'est le Rwanda et moi-même que vise M. Coupez dans ce passage de son pamphlet. Il est évident que, sous un aspect, notre pays est classé parmi les « sociétés sans écriture » et que sous un autre aspect différent il est dans le monde moderne. Le premier aspect est spécifié par un stade culturel avec ses problèmes propres, le 2^{ème} aspect mêmement. Il serait pédant de devoir étaler ici le contenu spécifique de l'un et de l'autre stade. Le sophisme de M. Coupez se résume comme suit : le Rwanda ancien et le Rwanda moderne, c'est toujours le même Rwanda. Donc les éléments culturels du Rwanda moderne deviennent les problèmes culturels du Rwanda ancien. Par conséquent, lorsque M. Kagame traite du Rwanda sans écriture, il est soumis aux critères imposés au Rwanda moderne !

Le reste du passage sous examen va nous revenir en détail dans les articles suivants : je remets donc les réponses à plus loin.

X. LORSQU'UN PAMPHLÉTAIRE SE DONNE A LUI-MEME LE COUP DE GRACE.

M. COUPEZ DIT : Ses publications sur la littérature du Rwanda montrent qu'il ignore jusqu'au sens du mot littérature : le problème littérature qui relève de l'esthétique de la parole n'y est pas traité. Ses publications sur la

philosophie et linguistique sont plus que médiocres (voir annexe n° 5). Ses publications sur l'histoire, tout en s'efforçant de copier les procédés de la critique historique, restent totalement étrangères à celle-ci, ce ne sont que raisonnements spécieux et tortueux destinés à justifier les légendes de la tradition, auxquelles s'ajoutent des mythes incarnant les préjugés de l'auteur (voir annexe n° 3). En ethnologie, l'idée même d'associer dans un livre la notion de « code » aux traditions de l'ancien Rwanda relève une tendance imaginative et des complexes caractériels qui paraissent incompatibles avec l'objectivité scientifique. Quant à la théologie de M. KAGAME, je ne connais que la mine consternée des théologiens auxquels on le mentionne.

REPONSE : 1) J'ignore donc jusqu'au sens du mot « littérature ». Cher M. Coupez, il arrive que la dém mesure dépasse la mesure ! Veuillez prendre conscience que les outrances verbales de ce genre font grandement plaisir à l'adversaire ! – Voici donc un principe et une proposition : lorsqu'un auteur ignore la nature de la matière qu'il prétend décrire, il ne peut en présenter un exposé correct. Selon vous, en conséquence, je ne puis correctement appliquer les règles de la littérature. Voilà le principe. La proposition est celle-ci : un proverbe rwandais nous dit : Ijya kurisha ihera kurugo = la bonne brouteuse commence dès les abords du kraal ! N'allons donc loin à la recherche d'autres démonstrations. Prenons les Lecteurs à témoin : J'ai repris loyalement votre texte in extenso. Qu'ils le comparent au mien et qu'ils nous disent lequel des deux donne de sa valeur littéraire à l'autre. (Votre annexe n° sera examinée sous l'art.XIV).

2) Mes publications sur la philosophie : Si l'on considère attentivement les deux textes précédents de M. Coupez, on doit reconnaître que le fameux miroir (art. II) lui renvoie l'homme auquel est appliqué le de omni re scibili et quibusdam aliis (sub IX). Ce serait en conséquence, inconvenant de ma part de contredire un tel philosophe à ce sujet ! Je me limiterai simplement à lui soumettre les réflexions suivantes :

a) Mon ouvrage sur la matière, après un examen autorisé (cfr art. VIII, 1), a été édité par l'Académie Royale des Sciences d'Outre-mer. Une fois l'ouvrage épuisé, la même Compagnie sollicitée de tout côté l'a fait reproduire en reprint par une Maison spécialisée de Londres – New York.

b) L'Université de Makerere a déjà passé un contrat avec ladite Académie en vue de le traduire et de le publier en Anglais.

c) Lors de son Congrès à Vienne, l'Institut International de Philosophie a décidé l'édition d'un ouvrage collectif portant sur la Philosophie contemporaine. Le Président de cet Institut (ayant son siège à Paris), M. le Prof. Klibansky, m'écrivit pour me demander une contribution sur la Philosophie Bantu. De toute évidence, - comme le démontre la

correspondance échangée à ce sujet, - c'est ledit ouvrage qui avait signalé mon nom. Et ma contribution, sous le titre de l'Ethno-Philosophie des Bantu, figure dans le tome IV, p. 589-612 (Florence 1971). Cfr en appendice la lettre du Prof. Klibansky à ce sujet (p.37).

d) Le même ouvrage a été remarqué et apprécié par la Division Culture de l'UNESCO, et le directeur de cet important département m'a proposé un contrat pour lui livrer, à une date convenue une étude rédigée sur la même matière, mais portant sur l'aire Bantu.

e) Le même Département, enfin, m'a nommé membre du Groupe de 6 Experts chargés d'étudier le Développement de la Philosophie dans le monde contemporain. La 1^{ère} réunion eut lieu à Paris en juin 1971. Y étaient représentées la Philosophie Européenne (2 exp), Indienne (1 exp), Sino-japonaise (1 exp), Anglo-saxonne (1 exp), et Africaine (1 exp. qui vous est désormais connu) et un Russe ayant rang d'observateur pour la Philosophie marxiste. Notre Directeur des réunions, M. Habachi, un Philosophe de grande classe, fonctionnaire du même Département, m'affirma que c'est cet ouvrage qui avait signalé mon nom à la Division Culture.

Je suppose évidemment que l'UNESCO, même aux yeux de M. Coupez, représente quelque valeur de jugement scientifique, du haut de la pyramide culturelle, d'où elle scrute les citoyens des Nations membres pour y choisir ses collaborateurs. Je suppose également que l'Institut International de Philosophie peut émettre, sur les hommes de sa discipline, un jugement devant lequel M. Coupez ne devrait que coudre ses lèvres. Il s'excusera de la longueur de ma liste, mais j'ai simplement voulu qu'il sache au moins ce qui se passe en dehors de son petit cercle domestique. C'est justement ici que doit se caser un passage de son annexe n°2.

3) M. COUPEZ DIT : M. Paulin HOUNTONDI, philosophe dahoméen, constate qu'il n'y a rien à retenir du livre de M. KAGAME écrit en 1956, pour la simple raison que l'auteur ignore la philosophie; M. KAGAME reprend à Aristote le concept catégorie qui est à la base de sa réflexion, sans tenir compte des progrès capitaux accomplis depuis la Renaissance.

REPONSE : a) Dites-moi, M. Coupez ! Connaissez-vous ce philosophe dahoméen autrement que par son article ? Non, évidemment. Avait-il lu, d'après vous, le livre dont il parle ? Non évidemment, car s'il l'avait lu, il aurait dû constater d'abord qu'Aristote y est mentionné en corollaire uniquement, et qu'au même titre les catégories de Stuart Mill sont mentionnées et étalées en p. 93, celles de KANT en p. 94-95, celles de RENOUVIER en p. 95-96. Et il est certain que M. Coupez n'a pas lu l'ouvrage non plus, car autrement il ne se serait pas appuyé sur un témoignage clairement vicié.

b) Je suis heureux d'autre part, cher M. Coupez, de vous apprendre que votre philosophe dahoméen vient de m'adresser une curieuse lettre n° CPA/72/12, du 28 février dernier, par laquelle il me demande un article sur la Philosophie Bantu, à publier dans les CAHIERS PHILOSOPHIQUES AFRICAINES, que l'Université Zaïroise s'apprête à lancer à Lubumbashi. Acceptez-vous que nous nous attelions à rechercher la raison profonde de son écrit auquel vous vous référez, et puis le motif de sa dernière attitude ? Il est évident, en tous les cas, qu'il n'est plus de votre côté, ni de votre avis.

c) Ceci me rappelle un petit incident, dont je fais la confiance aux Lecteurs. Monsieur Coupez venait à peine de publier son pamphlet qu'il m'adressa une lettre pour réclamer mon rapport sur les Recherches scientifiques de l'année écoulée, il ne reçut pas de réponse et revint à la charge ! Le pamphlet et les deux lettres avaient été rédigés de la même plume, sur la même table. J'admets la distinction juridique entre le Professeur de la Faculté des Lettres et le Remplaçant du Directeur de l'INRS, certes, mais j'ignore s'il faut étendre la même distinction aux facultés mentales du même individu.

4) Mes publications sur la linguistique : Ici M. Coupez y va très vigoureusement avec son annexe n°2, dont nous venons de lire un passage sur son philosophe dahoméen. S'attaquant à mes analyses linguistiques dans la Philosophie Bantu-Rwandaise, sans se douter que le R.P. van Bulck, 2^{ème} examinateur, était un Linguiste chevronné, M. Coupez nous sert la catilinaire que voici :

A. M.COUPEZ DIT : Echafauder des sottises dans une discipline scientifique au lieu de consulter la bibliographie, c'est se comporter avec l'incohérence et la prétention primaire (sic). Que la nullité philosophique jointe à la nullité linguistique ait valu à M. KAGAME le titre de docteur de l'Université grégorienne, cela atteste simplement que les titres religieux n'ont pas nécessairement une portée scientifique.

REPONSE : a) M. Coupez s' imagine que je n'ai pas consulté les auteurs ayant traité de la Linguistique Bantu. Qu'il désigne un témoin à qui je montrerai non seulement la liste de 231 ouvrages consultés ayant trait à la matière, mais encore les 5 volumes des notes que j'ai prises en les extrayant de ces mêmes ouvrages. Pour M. Coupez cependant, un auteur consulté doit être suivi aveuglement, tandis que pour moi il doit être soumis à la critique et corrigé au besoin.

Parmi les spécialistes qu'il brandit, il y a HOMBURGER, MEINHOF, GUTHRIE, MEEUSSEN. Eh bien, cher M. Coupez ! voici une petite surprise pour vous :

I. de Mlle HOMBURGER :

+ Le langage et les Langues (dans ma bibliothèque).

II. de MEINHOF :

+ Linguistische Studien in Ostafrika (consulté)

+ Das Verbum in der Isubu-Sprache (dans Zeitschrift für Afrikanische Sprachen, p. 207-234)

+ Die Sprache der Bira (dans Zeitschrift für Eingeborenen Sprachen, Bana XXIX, 4 Heft, p. 241-287).

III. de GUTHRIE :

+ Grammaire et Dictionnaire de Lingala, Cambridge, 1939.

+ The Classification of the Bantu Languages (dans ma bibliothèque) »

IV. de MEEUSSEN :

+ Esquiss de la langue Ombo, Tervuren 1952.

+ Essai de Grammaire Rundi, Tervuren 1959.

Encore une fois, il s'agit des auteurs que vous brandissez, vous imaginant à tort que je ne les connais pas. Etant donné que vous en parlez à l'instar « d'un animal venant d'Amérique », il semblerait que vous avez ainsi jeté toutes vos réserves dans la bataille ! avec mes 231 ouvrages consultés et les réponses au questionnaire envoyé durant 13 ans à travers l'Afrique Bantu, je dispose encore de nombreuses Divisions à vous opposer. Je ne puis vous reprocher d'avoir ignoré que ma thèse a été spécialement examinée par le R.P. van Bulck, Professeur à Louvain et à la Grégorienne, Membre de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, un linguiste chevronné, auteur du Manuel de Linguistique Bantoue, paru dans la Collection des Mémoires de l'Académie en 1949, ouvrage important que vous semblez ignorer, peut-être en raison de votre animosité contre les Ecclésiastiques. Votre ignorance excusée, cependant, ne justifie pas votre manque d'objectivité.

b) Le reste du passage sous examen a déjà sa réponse (arti.VI. 3), car l'animosité allergique de M. Coupez contre le domaine « religieux » y était virtuellement signalée. (cfr Appendice p.38-40).

B. A propos de mon livre La langue du Rwanda et du Burundi expliquée aux autochtones.

M. Coupez dit : un primaire est dangereux dans la mesure où il ignore les limites de son savoir. M. KAGAME n'a pas la qualification requise pour enseigner la linguistique ou la philosophie, à quelque niveau que ce soit. Le livre de grammaire de M. KAGAME qu'on utilise au niveau secondaire a déjà causé un tort immense, car l'esprit d'un adolescent est irrémédiablement faussé si on lui inculque des raisonnements faux. Entre la connaissance qui s'élabore au niveau scientifique et les manuels scolaires peuvent s'interposer la simplification et la progression pédagogique, jamais l'erreur ni le sophisme.

RÉPONSE : 1) Le Lecteur remarquera que M. Coupez me qualifie tout bonnement de « primaire », comme j'avais annoncé plus haut (art. I, 4/b in fine). Ici également la démesure dépasse sa propre mesure !

2) Ce passage démontre clairement que le déchaînement de M. Coupez n'a pas de rapport avec les motifs spécifiquement scientifiques, mais qu'il est l'effet d'une explosion violente et incontrôlable d'une rancune accumulée à longueur d'années. L'explosion atteint ici son apogée en raison de la Linguistique qu'il aurait voulu monopoliser. Il est dans l'impossibilité absolue d'indiquer en quoi l'ouvrage en question serait en défaut, car il analyse la langue au niveau inaccessible au pamphlétaire. Il se rend uniquement compte du fait que ce manuel lui livre silencieusement une guerre efficace, dans la ligne de mon opposition à la colonialisation de notre langue (art. I, 2 et art. V, B/5), lutte contre laquelle il se sait désarmé. Son « tort immense », - signe de démesure dans le contexte, - est placé là dans l'ambiguïté, car c'est à lui-même qu'il se rapporte et non aux étudiants qui emploient le manuel.

5) Mes publications sur l'Histoire : Ici M. Coupez, dans sa manière très scientifique, se lance dans des affirmations gratuites, sans aucune référence, sans aucune preuve. Il est évident que mes monographies préparatoires à l'Histoire du Rwanda se rapportent à cette matière. Leur valeur historique et leur méthode strictement monographique sont garanties par l'Académie de Bruxelles qui les a publiés après les avoir fait examiner par des spécialistes. Prenons acte donc qu'ici M. Coupez a cherché une occasion de plus de se complaire en des propos injurieux sans plus. Qu'il sache au moins que mon premier livre sur l'Ethno-Histoire du Rwanda, formellement tel, sortira des presses probablement en juin prochain. Le lira-t-il au moins pour se rendre compte de son erreur ou de la justesse « ultériorisée » de ses préjugés ? Ce n'est pas certain. Mais je suis sûr que les Lecteurs du présent écrit n'oublieront pas les propos de M. Coupez.

6) Au sujet de mon « Code des Institutions politiques du Rwanda

précolonial », M. Coupez ne trouve rien à critiquer sur la réalité des faits recueillis et alignés. La valeur de ces derniers a été démontrée par une enquête officielle de contrôle ordonnée par M. Pétilion, Vice-Gouverneur Général du Ruanda-Urundi. Réellement, M. Coupez n'a pas de chance, comme on le voit ! Cette enquête par M. Maquet, alors chef de Centre IRSAC, qui en a publié les résultats sous le titre de « Le système des relations socio-familiales dans le Ruanda ancien » (Tervuren 1954). Ne pouvant donc trouver de quoi dire du côté « valeur scientifique », M. Coupez s'en prend uniquement à la forme de présentation que j'ai choisie. Et qui pouvait-il me l'empêcher, cher M. Coupez ? Et c'est en cette prétention à vous que vous vous imaginez régler toutes mes publications du genre ?

7) Arrivons-en à ma Théologie ! – Ici M. Coupez reprend à son compte le de omni scibili ! Cher M. Coupez, que signifie cet animal qu'on appelle Théologie ? Attention cependant ! ne profitez pas de mon absence pour regarder dans le Petit Larousse !... la manœuvre là chez les élèves de la catégorie que vous devinez ! Loin de moi la pensée d'ironiser, mais le Corps Académique au complet aura jugé par ce trait le sort que vous faites à l'objectivité et à la crédibilité de vos propos, car tous nous savons parfaitement que la Théologie et vous, cela fait deux. Or donc, vous avez eu l'obligeance de mentionner ma Théologie devant d'autres spécialistes en cette discipline, et vous avez été témoin de leur mine consternée ! Il ne vous manque plus qu'une seule précision : vos auditeurs vous ont-ils spécifié que leur mine consternée s'adressait à leur interlocuteur (question de miroir !!) ou par l'opinion qu'ils se formaient de celui dont il parlait ?

Pour la prochaine occasion de faire ma publicité, cher M. Coupez, je vous signale les données suivantes dont vous pourrez tirer profit : de fait j'ai écrit une œuvre théologique intitulée Umulilimbyi wa Nyili-ibiremwa = Le Chantre du Maître de la Création. Je l'ai commencé en 1941 et je l'ai terminé en 1966, le 22 avril à 23 h. Sa composition a donc duré 25 ans. C'est une Épopée de 150 chants (en l'honneur du Psautier de la Bible); ils sont répartis en 18 « Veillées » (ou Séries) et totalisent 35.780 vers.

(Pour vous donner une idée de proportions, la Divine Comédie totalise 14.000 vers). Des 18 séries de mon Épopée, cher M. Coupez, seules les deux premières ont été traduites du Kinyarwanda en Français, sous les titres respectifs de La Divine Pastorale et de La Naissance de l'Univers; elles sont donc les seules qui soient à votre portée. Or les deux ont été préfacées par le R.P. Pierre Charles, S.J., Professeur de Théologie chevronné et Théologien de renommée mondiale. Mais il y a plus : pour l'une et l'autre Série, S.S. le Pape Pie XII m'a fait adresser deux lettres, respectivement n° 282874 du 24 sept. 1952, et n° 350528 du 24 mai 1955. Sa Sainteté me félicitait pour la tâche déjà achevée et m'encourageait pour l'amener à bonne fin. Or, vous vous en doutez peut-être, le Pape ne peut en agir ainsi sans avoir fait

soigneusement examiner l'orthodoxie de l'ouvrage et la valeur qu'il représente dans la littérature chrétienne. Il m'est permis, en conséquence, - et vous serez d'accord avec moi, - de vous faire remarquer, au sens propre de l'expression, que vous vous êtes prétendu plus Catholique que le Pape ! Quant à vos théologiuncules, si je n'étais pas convaincu qu'ils n'ont jamais existé et qu'ils sont une création de votre fertile imagination, je leur recommanderais de vous préciser à l'avenir au sujet de qui exactement ils vous exhibent leur mine consternée !

XI. LORSQUE LES DEFORMATIONS DE LA VERITE DENOTENT LE JUGEMENT SCIENTIFIQUE !

A. M. COUPEZ DIT : M. KAGAME n'est pas entièrement dupe de ses propres insuffisances, car il emploie pour se soustraire à leurs conséquences un double jeu systématique. Aux étrangers qui les relèvent, il objecte qu'il ne publie que pour les plus humbles de ces compatriotes : les critères du jugement scientifique ne lui sont donc pas applicables.

REPONSE : 1) Ici M. Coupez, pour peu qu'on réfléchisse, est pris en flagrant délit d'invention purement imaginaire. Lorsque je publie en Français, en effet, c'est pour les plus humbles de mes compatriotes ? Ou peut-être voudrait-il affirmer que les Francophones du Rwanda constituent les plus ignorants de mes compatriotes ? Pour que son affirmation signifie quelque chose, en effet, il n'y a pas moyen d'en sortir autrement : il faut qu'il ait voulu dire l'une ou l'autre des deux suppositions.

2) Il est certain que M. Coupez n'a jamais assisté à mes entretiens avec les étrangers en question. Il faut donc supposer que ce sont eux qui, en quittant mon bureau, s'en vont lui donner le compte rendu des entrevues. Quels pauvres étrangers cependant ! Je leur raconte une contre-vérité évidente et ils ne s'en rendent pas compte, ils n'objectent rien ! Il faudra que M. Coupez fasse un raisonnement juste à leur place ! Et lorsqu'il écrivait son pamphlet, il s'est imaginé que les destinataires de ce dernier accepteraient, comme vérité d'Évangile, qu'il soit non seulement possible, mais encore concevable, d'écrire en Français pour les broussards Rwandais ? Notre pays est classé, certes, parmi les Francophones de l'Afrique ! Il ne faudrait tout de même pas, cher M. Coupez, que vous alliez installer la Francophonie sous les feuilles de nos bananiers !

3) « Les critères du jugement scientifique ne lui sont donc pas applicables! » conclut-il triomphalement. Ce qui veut dire, en son esprit, que

ce qui serait écrit à l'intention des Rwandais dans une langue qu'ils comprennent, - non seulement en Français comme le prétend M. Coupez, mais même en Kinyarwanda, - devient par le fait même des destinataires, un tissu d'inepties! Le jugement scientifique ne s'appliquerait que lorsqu'on écrit à l'intention des Européens ! Ne pensez-vous pas, cher M. Coupez, qu'il serait grand temps de redresser votre instrument mental du raisonnement ?

B. M. COUPEZ DIT : Il recourt pour se faire accroire à des subterfuges tels que l'absence de bibliographie ou la communication de la seule « bibliographie de l'auteur » : quel sentiment autre que la pitié l'auteur d'un compte-rendu peut-il éprouver face à un être à la fois si naïf et si désireux de bien faire !

RÉPONSE : 1) Commençons par la dernière phrase : - Si j'avais écrit ce pamphlet, - en ce style d'une si grande élévation morale, - avec la conviction que ses destinataires me prendraient au sérieux et accepteraient mes affirmations, M. Coupez me qualifierait sûrement de « naïf » et il aurait certainement raison.

2) Voulez-vous la preuve, cher Lecteur, que M. Coupez invente avec prédilection des contre-vérités en vue de proférer des injures ? Voyons-le à propos de ma « bibliographie ».

a) Il est des études de première main, dont aucun auteur n'avait jamais traité auparavant; à savoir : La Poésie dynastique au Rwanda, Les Milices du Rwanda précolonial, Histoires des Armées-Bovines dans l'ancien Rwanda, Introduction aux grands genres lyriques. Ici je ne pouvais me référer à personne et pour cause.

b) La Notion de génération : bibliographie = 72 titres, dont 14 de moi et 58 d'autres consultés. - Les Organisations socio-familiales de l'ancien Rwanda : 84 titres, dont seulement 7 de moi et 77 d'autres auteurs. - La Philosophie Bantu-Rwandaise de l'Etre : 141 titres dont 12 de moi et 129 d'autres auteurs.

Alors, cher M. Coupez, où est la vérité de votre affirmation ? Il était cependant facile d'entrer à la bibliothèque et de jeter un coup d'œil sur les listes bibliographiques des études qui devaient en avoir : vous vous auriez épargné un démenti de ce genre. Vous n'avez pas pris cette précaution parce que vous aviez conçu une nouvelle forme d'injures en votre esprit et il fallait coûte que coûte vous en servir ! Dépit peut-être que je ne vous cite pas ?

XII. OU LE MIROIR PERMET A M. COUPEZ DE NOUS DECRIRE UN « RACISTE ».

M. COUPEZ DIT : Auprès de ses compatriotes, il se gausse de l'étranger qui est congénitalement incapable de comprendre le

monde rwandais. L'appel à la xénophobie et au racisme figurent (sic) dans ses écrits (voir annexe n° 3 et 4), et bien plus dans ses paroles : aucun Rwandais ne l'ignore.

REPONSE : 1) Vous rendez-vous compte du moins, cher M. Coupez, de la signification exacte de votre première phrase ? Vous affirmez, en effet, que lorsqu'il se trouve un étranger congénitalement incapable etc., alors je me gausse de lui, ce qui suppose que je ne me gausse jamais de celui qui n'est pas congénitalement incapable. Le premier est réellement à plaindre s'il est obligé de vivre dans ce monde qui lui serait congénitalement inintelligible, et je manque vraiment de charité (je m'en repens bien sincèrement) en n'ayant pas pitié de son malheur ! Et c'est d'autant plus grave que je me permets de le montrer du doigt à mes compatriotes : je vous promets sincèrement de ne plus y retomber.

2) La 2^{ème} phrase, au contraire (appel à la xénophobie et au racisme), est très grave dans votre intention de me nuire : c'est une accusation précise, ayant un certain rapport avec l'article 74 du Code Pénal. Cette accusation-là, très grave et préméditée dans votre intention, est étayée par deux notes (3 et 4) auxquelles vous renvoyez comme à des pièces à conviction.

a) Annexe 3 : Ici M. Coupez renvoie à un passage du livre de M. d'Hertevelt intitulé Les Clans du Rwanda ancien. J'ai eu une correspondance à ce sujet avec l'auteur du livre, dès la parution de celui-ci. L'auteur s'est basé sur une traduction privée d'un paragraphe de mon Inganji Karinga. Je n'accepte pas cette traduction et l'interprétation qui a été donnée. En toute hypothèse l'auteur a eu le mérite d'exprimer son opinion dans un livre et nous nous expliquerons en temps voulu. Son opinion, erronée à mon point de vue, devient une preuve définitive pour M. Coupez. Définitive, évidemment au niveau du raisonnement de M. Coupez, car le passage en question n'a aucun rapport avec la thèse qu'il devait prouver. Tous les professeurs de la Faculté des Lettres disposent de cette Annexe : ils peuvent facilement se rendre compte de mon dire.

b) Voici au contraire la preuve péremptoire, dans le chef de M. Coupez, qui démontre ma xénophobie et mon appel au racisme, il l'a tirée de mon livre Introduction aux grands genres lyriques : « Nous devons rappeler aussi que dans les conditions actuelles, ce genre poétique est inaccessible à tout étranger, de quelque compétence qu'il puisse être en d'autres domaines, dans le cas où il voudrait en traiter scientifiquement. Il devrait, en effet, avoir une connaissance de la langue rwandaise, au degré qui lui permettrait d'entrer dans le dédale des figures et de déchiffrer le langage fermé de ces poèmes. »

Ici M. Coupez a jeté sans réserve sa grosse artillerie dans la bataille et il ne

doute plus que mon appel à la xénophobie et au racisme est enfin définitivement dévoilé. Seulement, il a pris soin d'isoler ce passage de son contexte, en cachant aux destinataires du pamphlet que c'est le genre dynastique (Ibisigo) dont il est question dans mon livre. S'imaginait-il que les Lecteurs de ce passage mutilé ne possédaient pas l'ouvrage ? Non, il ne le croyait pas; ce qui lui importait était de proférer des propos injurieux et après cela, le déluge ! Il se sera soulagé !

c) La réflexion, le raisonnement d'un homme cultivé, - surtout lorsqu'il s'en prend à un texte, - doit parfois être aussi fin qu'une lame de rasoir, capable de disséquer, pour ainsi dire, une feuille de papier dans le sens de son épaisseur. Pour aborder pareille opération, M. Coupez utiliserait au contraire le tranchant d'une serpe ! Il comprend grosso modo la structure d'un raisonnement, au point de croire qu'il est en sa faveur, tandis qu'en réalité le texte contredit clairement sa thèse. Ceci vient de se vérifier à nos yeux, à propos du texte qu'il a cité pour prouver ses affirmations; en effet :

(1) Le « dans les conditions actuelles » laisse clairement entendre que l'étranger qui s'y serait rationnellement préparé, - se trouvant donc dans d'autres circonstances, - pourrait déchiffrer ces poèmes dynastiques. Comme cependant M. Coupez est concerné par ces « conditions actuelles » et qu'il voudrait que l'on continue à s'imaginer qu'il sait ce qu'il ne sait pas, il est logique que mon texte ne lui plaise; mais de là à le considérer comme un crime de lèse-majesté contre la sublimité de sa renommée scientifique et synonyme de xénophobie, de racisme, il devrait y avoir une marge !

(2) D'autre part, le « de quelque compétence qu'il puisse être en d'autres domaines » démontre, d'une manière obvie, que je ne conçois pas, - comme M. Coupez, - que l'étranger soit congénitalement incapable de comprendre le monde rwandais. J'ai voulu dire, quant à moi, que pour ce cas particulier des poèmes dynastiques, il faut une connaissance peu ordinaire de la langue rwandaise. Ces deux remarques suffisent pour faire saisir le niveau du raisonnement scientifique de M. Coupez.

3) Mon appel à la xénophobie et au racisme mérite cependant que nous nous y arrêtions un petit moment. C'est ici que devient ahurissante la description du personnage campé dans le miroir devant M. Coupez ! La xénophobie et le racisme sont des sujets que je me serais soigneusement gardé d'introduire dans la discussion, car ils auraient constitué de ma part un trop facile, un ridicule et odieux chantage. Je prends donc tout le monde à témoin que j'en parle du fait de M. Coupez, en conformité avec la vérité du proverbe rwandais : ukoze hasi yibutsa undi ibuye = qui touche au sol rappelle à l'autre l'usage de la pierre. - Je vous apprendrai en conséquence, chers Lecteurs, que M. Coupez a été expulsé de l'Université de Lubumbashi en raison de son comportement colonialiste (synonyme pratique de raciste).

« Expulsé » ou « exclu », il peut choisir l'expression, mais le motif est bien celui-là. Ce qui ne l'empêche du reste pas de continuer à faire figurer sa fonction à Lubumbashi parmi ses titres académiques, dans la conviction que l'Annuaire de notre Université ne dépassera pas notre frontière !

Ce même comportement est démontré par l'existence même du présent pamphlet : nous avons vu plus haut (art. VI, 1) le peu de cas qu'il fait des élites intellectuelles du Rwanda. Au début même de son texte, il reconnaît (p. 9) que mes compatriotes me témoignent une certaine considération : il faut revoir ce passage et vous comprendrez sans peine le mépris profond qu'il voue au Rwanda, au point de considérer son opinion comme une aberration ! Et il explicite ses sentiments à ce sujet en me lançant, encore bien par écrit, des injures qu'il n'aurait certainement la moindre idée d'adresser au dernier de ses co-raciaux ! Que dirions-nous du reste de M. Coupez s'il en agissait de même à l'égard de son cuisinier ?

4) Je ne voudrais atténuer en rien les propos et l'intention de M. Coupez, mais je me reprocherais de ne pas expliciter ce qu'il a voulu affirmer à son insu. Le raisonnement qu'il avait dans le subconscient part du principe suivant : « Quiconque s'oppose à un raciste, se refusant à être exploité, à subir sans mot dire la domination du groupe culturel auquel appartient ledit raciste, est lui-même un raciste. » Vous voyez que, à partir de la rive où il est situé et en quête d'Africains qui consentiraient à lui servir de « nègre », M. Coupez est guidé par une certaine logique. Vous voyez également, par quel tour de passe-passe, ce refus de se laisser exploiter devient de la xénophobie.

M. Coupez accepterait-il une suggestion pour l'étiquette à m'accoler dans ce contexte ? Ne croit-il pas que « antiraciste » me conviendrait mieux ? Dans ce cas, en effet, - l'antiraciste devenant en son idée synonyme de raciste, - je lui avouerais que je suis indubitablement raciste. Il en a été témoin oculaire dès son arrivée au Rwanda : il peut d'autre part trouver des témoins qui l'ont constaté maintes fois dans mes agissements, dans mes paroles, et plus souvent dans mes écrits. Ils lui apprendraient que j'ai engagé, cette lutte, non seulement en ce qui concerne mon humble personne, mais encore pour tous les Africains en général et pour les Rwandais en particulier. J'estime que tous ceux-là – aussi bien M. Kamanzi que les autres, ont le droit de se tenir tête haute dans la compétition du savoir.

XIII. OU L'ON DECOUVRE QU'IL Y A PROPOS ET PROPOS
:

M. COUPEZ DIT : Une autre échappatoire résulte de la dispersion de ses propos. Chaque spécialiste tend à le croire compétent dans les spécialités des autres. C'est ainsi que le philosophe dahoméen cité dans l'annexe 2, tout en le jugeant nul en philosophie, lui accorde finalement quelque crédit, parce qu'il le croit bon linguiste.

REPONSE : 1) Voici que M. Coupeze conteste la compétence de ce qu'il qualifie de « spécialistes » ! Si chaque spécialiste me croit compétent ou bien il est spécialiste, - comme vous dites, - et par conséquent compétent, ou bien il ne l'est pas, dans quel cas vous divaguez si vous le jugez autre ! Des deux choses l'une, non ? La technique du raisonnement est donc très supérieure dans l'esprit de M. Coupeze !

2) Ici M. Coupeze consigne un sophisme sous le terme propos. Dans la progression de ses affirmations, en effet, il s'agirait de mes conversations orales avec les étrangers. Il est clair que son dahoméen ne m'a jamais rencontré et que M. Coupeze échafaude ici un transfert de signification sous le terme propos dont il change le sens subrepticement. Ceux qui me lisent le contrarient : il faut que leurs lectures deviennent désormais propos oraux pour les besoins de la cause ! Quel homme !

3) Retenons cependant un instant le fameux philosophe dahoméen si cher à M. Coupeze. Celui-ci le trouve compétent au point de s'en servir uniquement en lieu et place des autres spécialistes qu'il avait annoncés. Mais il est évident que ce spécialiste des spécialistes a de ma technique linguistique une idée opposée à l'affirmation de celui qui le prend à témoin. Il est dès lors inconséquent de la part de M. Coupeze, d'avoir signalé ici ce témoignage qui lui est opposé, s'imaginant qu'il pouvait servir sa thèse. C'est à ce niveau que se campe le personnage du miroir de M. Coupeze; il se combat sans se rendre compte. Ainsi donc, pour les étrangers qui n'ont aucune raison de me jalouser, ma technique scientifique est indiscutable, au témoignage de M. Coupeze lui-même (cfr également en appendice la lettre de l'Union Panafricaine des Chercheurs - p. 37).

XIV. OU L'INCOHERENCE LE DISPUTE A LA PUERILISATION DU JUGEMENT

M. COUPEZ DIT : M. KAGAME n'a donc ni titres, ni publications, ni, surtout, esprit scientifique (voir également l'annexe n° 5).

REPONSE : Ici le miroir a tout à coup exhibé à M. Coupeze un trait cocasse, comme on dit vulgairement, du personnage reflété. Il est seulement un aspect du miroir qui échappe au Professeur de l'Université; c'est que le miroir réfléchit. Je démontre immédiatement par le texte de l'annexe n° 5

auquel il nous renvoie :

« Dans un ouvrage de 1952, M. KAGAME, dit-il, souligne l'importance du rythme dans la poésie rwandaise, et particulièrement dans le genre pastoral, tout en renonçant à en définir le principe. Ce dernier a été découvert en 1957 par COUPEZ ET KAMANZI. Dans le volume qu'il consacre à la poésie rwandaise en 1969 sous l'égide de l'Université, M. KAGAME ne mentionne plus le rythme. Serait-ce que celui-ci a perdu de son importance ? Ou bien M. KAGAME préfère-t-il maintenir ses compatriotes dans l'ignorance plutôt que de compromettre sa tentative de monopole en citant les travaux d'autres chercheurs dont l'un est étranger ?

REPONSE : 1) Comme chacun peut le constater, M. Coupez est pris ici en flagrant délit d'incohérence : ni titres, ni publications, dit-il. Et pour démontrer le bien fondé de son dire, il cite aussitôt mes publications de 1952 et de 1969. Il a oublié, en plus, celles tout au long de son texte analysé dans l'article X, p. 14-15 ! Quel homme tout de même et quelle honnêteté intellectuelle ? Quant à la question des deux auteurs, je ne dois pas y revenir : il s'agit d'un seul et d'un préfacier-annotateur, à celui-ci revenant visiblement l'étude du rythme.

2) M. Coupez me reproche de n'avoir pas mentionné le rythme dans ma publication de 1969. Il y a un grand nombre d'autres aspects que je n'ai pas abordés. Vous avouez vous-même, cher M. Coupez, que je l'ai mentionné en 1952; je n'en ai pas indiqué le principe parce que je le cherchais encore. Je l'ai trouvé le 1^{er} mai 1956, grâce aux analyses effectuées par M. le Prof. Grootaers qui enseignait la Phonétique Générale à Louvain. J'ai alors déclamé devant le kymographe une variété de mots qu'il a analysés et ses analyses, écrites de sa main, sont en ma possession. C'est à la suite de ces analyses scientifiquement établies que j'ai découvert le principe générateur du rythme en question. Si vous aviez eu la prudence de consulter mes cours à l'IPN et à l'Université, vous eussiez constaté que j'ai consacré des leçons entières au sujet ! Et si vous aviez assisté à mes conférences aux Mardis Universitaires d'il y a 3 ou 4 ans, vous auriez vu que j'ai transcrit au tableau noir le Chant I de Inka ya Rumonyi, démontrant l'agencement harmonieux des tons longs, tons brefs dans un poème rythmé, aboutissant au même nombre de mores, malgré la disproportion du nombre de syllabes. Ainsi donc, cher M. Coupez, j'ai découvert avant vous le principe du rythme en question et j'en ai fait avant vous l'objet d'exposés publics, bien que je n'aie pas encore fait éditer mes résultats.

La différence entre vous et moi, cher M. Coupez, et que je travaille au collationnement d'une vaste documentation, par exemple, -pour le genre

pastoral, - de quelques 500 Chants, œuvre de 11 Aèdes que vous ne connaissez même pas de nom. C'est parmi eux que j'ai indiqué les 3 qui ont excellé par l'observation constante du rythme dans leurs compositions. De plus, une fois découvert le principe générateur du rythme, je l'ai appliqué à toute la Divine pastorale (150 Chants, 35.780 vers), car l'Epopée est une adaptation du genre pastoral. Veuillez donc remarquer que l'esprit scientifique ne se manifeste pas en réfléchissant sur le vide ou peu s'en faut, mais à analyser patiemment une documentation suffisamment abondante pour en découvrir le système de base, en vue d'en faire part à ceux qui s'y intéressent. La documentation vous fait défaut, c'est évident, mais ce n'est pas une raison de projeter votre pénurie sur les plus favorisés que vous jalousez ! « C'est la plus mauvaise roue d'une voiture qui fait le plus de bruit » !

XV. OU LA PUBLICATION PRECIPITEE DEVIENT L'INDICE DE L'ESPRIT S C I E N T I F I Q U E

COUPEZ DIT : (M. KAGAME n'a donc ni titres, ni publications, ni surtout, esprit scientifique...) A qui en douterait, il suffira de rappeler le sort qu'il a réservé aux textes traditionnels qu'il a recueillis. Vers 1947, comme il l'a signalé dans une publication en 1951, il disposait pour un seul genre, la poésie dynastique (ibisigo) de près de 200 poèmes. L'ampleur et la difficulté constituée par l'interprétation de ces textes aurait exigé soit la publication immédiate, de manière que de nombreuses personnes puissent les étudier séparément, soit la collaboration avec d'autres chercheurs ou connaisseurs, soit de préférence la combinaison de ces deux solutions. Nous sommes en 1971 et les textes n'ont toujours pas paru.

REPONSE : 1) Admirons une fois de plus, la cohérence du raisonnement dans l'esprit de M. Coupez ! Je n'ai pas de publications, et pour le prouver il cite mon livre de 1951 : La Poésie dynastique au Rwanda. Bien plus, il m'a reproché d'avoir trop publié (cfr art. VII et IX), - (ce qui ne l'empêche nullement d'affirmer que je n'ai pas de publications). Or dans le présent texte, pour compléter le papillonnage de son raisonnement, il me blâme de n'avoir pas publié davantage. !

2) De toute évidence, M. Coupez ne lit pas soigneusement les ouvrages dont il prétend minimiser la valeur. S'il avait jeté un coup d'œil sur les p. 151-155 de mon Introduction aux grands genres lyriques, passage où

je démontre les avantages scientifiques du retard involontaire imposé à la publication de ces poèmes dynastiques, il aurait évité de se faire moquer. Il obéit, lui, à une méthode momifiée où les conclusions d'il y a 30 ans restent éternellement valables; tandis que la mienne est toute de patience et de perfectionnement au contact de nouveaux éléments. A l'époque dont il parle, j'étais moi aussi au même stade que lui maintenant et aux mêmes regrets. Il s'y trouve encore rivé, tandis que je me réjouis de n'avoir pas eu alors les possibilités d'agir avec précipitation. Ce retard m'a été imposé certes par les circonstances. Mais il faut souligner la mauvaise foi de M. Coupez qui a essayé sans succès de me faire accorder le temps nécessaire (cfr art. / B). Il fait semblant de l'oublier pour ne pas rater une nouvelle occasion de proférer des propos injurieux.

Sachez donc, M. Coupez, que l'obstacle d'alors a été providentiel et qu'il m'a permis, à partir de 1974, de refaire la même tâche en vue de contrôler et de démontrer l'invariabilité des poèmes dynastiques. En recueillant, en effet, de nouvelles déclamations du même morceau, surtout lorsque j'avais la chance de retrouver ceux qui l'avaient dicté quelque 30 ans auparavant ou ceux dont ils avaient été les répétiteurs, cela me permet un collationnement valable. A l'époque, pour ne prendre que deux exemples, j'avais 2 déclamations du poème n° 55 (Batewe niki uburake), maintenant j'en ai 5. J'avais une seule déclamation complète et un fragment du poème 90 (Ukwibyara) : maintenant j'ai 6 déclamations complètes. Il m'est donc loisible, pour le stade que regrette M. Coupez de citer le proverbe rwandais : imbwa yarihuse ibyara ibihumye = le chien, en mettant bas avec trop de hâte, a produit de petits aveugles ! Un proverbe chinois avertit également que « le temps ne garde pas ce qui a été fait sans lui »!

3) M. Coupez se lance dans diverses suppositions suivant lesquelles le travail sur les ibisigo aurait dû s'accomplir ! Un proverbe rwandais nous dit : ikitazi kwoga kirazika = ce qui ne sait pas nager coule à pic. Application : lorsque quelqu'un se lance dans une affaire qu'il ignore complètement, il ne peut que divaguer. Comme M. Coupez ignore la matière dont il parle, il en modifie complètement la nature; ce n'est plus des poèmes dynastiques qu'il nous entretient en ce passage. Comme nous allons le préciser à l'article suivant, je vais me contenter ici de mettre M. Coupez à l'aise; je m'engage à lui confier un certain nombre de copies, sous l'égide d'un jury d'honneur à constituer à l'Université. Je l'autorise à convoquer qui il voudra, y compris des déclamateurs dont je lui donnerai l'adresse. Qu'il nous traduise ces poèmes, en donne le sens et l'interprétation, si lui et son équipe, aussi nombreuse et aussi sélectionnée qu'il vaudra, parviennent en déchiffrer un seul, - je parle sérieusement, - j'y mets un pari en blanc qu'il déterminera et qui sanctionnera la vérité en faveur de celui qui aura dit la vérité, lui ou moi.

XVI. OU M. COUPEZ S'IMAGINE QUE LES VIVANTS

SONT AUSSI DES T R E P A S S E S

M. COUPEZ DIT : Dans l'intervalle sont morts tous les vieillards qui auraient pu contribuer à les expliquer. Si les Rwandais en disposent un jour, ce ne sera au mieux qu'avec l'interprétation partielle et forcément subjective d'un seul homme.

REPONSE : 1) Si, encore une fois, M. Coupez avait lu les pages que je viens d'indiquer de mon ouvrage, il se serait bien gardé d'écrire noir sur blanc une inexactitude de ce calibre. Je suis prêt à lui indiquer des dizaines de déclamateurs illettrés, jeunes et vieillards, comme par le passé. Encore une fois le proverbe : ikitazi kwoga kirazika ! M. Coupez est tellement ignorant, au point de ne pas savoir que les déclamateurs nous livrent des textes qu'ils ne comprennent pas, et que c'est là justement l'un des aspects les plus précieux de ce genre littéraire. Bien plus, dans la sublimité de son esprit scientifique, il pense qu'un broussard illettré, qui ne sait même pas le sens de son poème, est plus qualifié qu'un chercheur qui en a consulté des dizaines depuis 36 ans et qui peut interpréter ces morceaux en recourant au besoin, par recoupage, à d'autres genres littéraires rapportant les événements auxquels ces bisigo font allusion.

2) Pour ne pas rater l'occasion de me nuire dans l'esprit des Lecteurs de son pamphlet, M. Coupez me prête ce qu'il souhaiterait voir se réaliser. Il a perdu cependant de vue l'affirmation de son Annexe n° 1, dont je transcris ces lignes :

« En cours de travail, nous avons acquis la conviction que M. KAGAME détient la quasi-totalité des connaissances qui subsistent encore sur la poésie dynastique. Mais ces textes sont notés sous une forme dont lui seul peut tirer complètement partie; quant aux informations qu'exigent la traduction et le commentaire, elles ne sont consignées que dans sa mémoire. »

Voilà une réalité réaffirmée par M. Coupez au début du pamphlet, et puis tout à coup disparue de son esprit quelques paragraphes plus loin ! Je lui ferai cependant remarquer que « ce qui n'est consigné que dans ma mémoire » ne l'est pas dans le sens qu'il s'imagine. Il s'agit plutôt de la connaissance et de la langue spéciale de ces poèmes et des événements auxquels ces morceaux font allusion. Or M. Coupez sait parfaitement que je suis entrain de mettre au point un lexique qui en constituera la clef. L'Honnêteté intellectuelle obligerait tout autre que lui à ne pas induire sciemment ses lecteurs en erreur; il devrait leur apprendre ce qui est, et non

leur présenter ce qui fut de soi regrettable dans le passé, en leur laissant croire que l'ancienne situation perdure encore.

3) Mais il y a plus dans le passage de M. Coupez analysé dans le présent article XVI. Il s'imagine que ces poèmes, composés certes dans une langue dont il n'a aucune notion, ne seraient pas en Kinyarwanda, et qu'il soit loisible à l'interpréteur de donner à tel vers une signification de son cru. Pour en arriver à ce point, en effet, il faudrait préalablement interpoler les passages visés. Or M. Coupez ignore que, dans le souci d'une présentation scientifique indubitable, les brouillons clairement initiaux de ces poèmes et leurs enregistrements sur bandes, ont été conservés à cet effet; tout texte de n'importe quel poème doit s'y référer, pour rendre impossible toute tentative de retouche. Allez donc, cher M. Coupez, prenez au moins informations auprès des Etudiants qui ont eu sous les yeux, pendant mon cours, les brouillons initiaux que nous devons comparer aux textes déchiffrés et interprétés authentiquement, dans le but précis de leur apprendre comment procéder en cette tâche de chercheur.

XVII. UN EXEMPLE DE LA DEMESURE : UN DEUIL NATIONAL

E Q U I V O Q U E

M. COUPEZ DIT : Le R.P. Van Overschelde, qui avait commencé la récolte avant M. KAGAME, vers 1935, a confié à ce dernier, vers 1938, la documentation déjà abondante dont il disposait. Ce jour lointain peut être considéré par les Rwandais comme un jour de deuil national. Loin de s'en excuser, M. KAGAME s'en vante. Le passage de son livre de 1969 cité dans l'annexe n° 4 signifie en clair ceci : « Moi, Kagame, je bloque délibérément depuis plus de 30 ans toute recherche scientifique sur la poésie dynastique du Rwanda ».

REPONSE : 1) Ce « jour lointain...de deuil national » dénote chez M. Coupez ce penchant déjà noté à la démesure; bien plus il ne se rend pas compte qu'en s'exprimant comme il l'a fait, il porte sa veste à l'envers. A l'époque lointaine dont il parle, en effet, le Rwanda n'était pas une « nation », mais un vulgaire territoire colonial, dont les attributs de « nation » étaient détenus par la Belgique. Dans son subconscient, il considère l'un de ses compatriotes qui a livré sa documentation à un Rwandais et il dévoile le fond de sa pensée par la précaution même qu'il prend d'ajouter « par les Rwandais » ne jugeant pas que ces derniers n'ont aucune raison, tout au contraire, de s'affliger de ce qu'enfin un Européen intelligent ait passé ses cahiers à un

autochtone ! Je laisse donc à M. Coupez le soin, s'il le peut, de pénétrer la signification profonde que le jeu de l'interprétation est en droit de dévoiler en la pensée qu'il avait probablement en tête, au sujet de ceux qui devaient mener ce deuil national. Et comme son raisonnement manque de souplesse et de finesse, je le prie instamment d'examiner à la loupe la structure et les sous-entendus de ma réflexion.

2) M. Coupez nous parle, en ce passage, du R.P. Van Overschelde. Celui-ci avait demandé à Oswald Sendashonga, chef du Nyaruguru, de lui faire prendre la dictée des bisigo que déclamait Sekarama, un Aède bien connu. La tâche fut confiée à Oswald Mbishibishi, clerc du Chef en 1935. Le R.P. Van Overschelde est un homme intelligent; ayant pris connaissance du contenu de ces cahiers, il se rendit compte qu'il lui était impossible non seulement d'en saisir, mais encore d'en lire le texte. Ne comprenant pas, en effet, le langage des bisigo, le clerc avait pris le texte dans une orthographe phonétique inintelligible, même du point de vue du simple Kinyarwanda. J'en prends à témoins les Etudiants des 3^{ème} HISTOIRE et GEOGRAPHIE qui ont eu sous les yeux ce texte pendant que nous étudions en collationnement deux bisigo dont le sigle VO (Van Overschelde) constituait respectivement une des 5 et 6 déclamations comparées. Or le R.P. Van Overschelde m'avait livré ses cahiers en 1936, en me disant : « Un indigène est mieux préparé pour l'étude de ces poèmes au langage compliqué » (cfr La Poésie Dynastique au Rwanda, Bruxelles 1951, p. 7). Donc, dès la 1^{ère} publication et dans la suite chaque fois que je parle des bisigo, je n'ai jamais oublié de rendre un hommage reconnaissant au R.P. Van Overschelde, car si dans la suite je retrouvai de par ailleurs des déclamations même plus développées des morceaux contenus dans sa collection, celle-ci constitue toujours un élément acquis de collationnement. J'ai dû consacrer ces détails à ce sujet, en vue de souligner le manque d'honnêteté intellectuelle dont M. Coupez fait montre à propos de cette contribution. Il n'en a jamais pris connaissance autrement que par mes propres et uniques citations et il ne prend pas la précaution d'indiquer son unique source, laissant croire qu'il en est informé de première main. Je pense spécialement à Littérature de Cour au Rwanda, p. 159. Et voilà que dans le passage sous examen de son pamphlet, il transforme mes sentiments de reconnaissance en expression de coupable vantardise. Réellement, il nous détaille le personnage campé en son miroir que nous avons souligné au début du présent écrit. Il s'avère que la reconnaissance est une lettre morte dans l'esprit de M. Coupez, et que là où il la rencontre constamment exprimée, il la considère comme antonyme d'elle-même.

3) M. Coupez nous renvoie à son annexe n° 4; nous en avons transcrit le texte et l'avons longuement analysé (cfr art.XII, 2/b). Je prie les Lecteurs de s'y reporter; ils constateront l'ahurissante déduction que fait M. Coupez : Moi, Kagame, je bloque délibérément, etc.,dit-il, dans sa logique

papillonnante, en effet, il ne s'est pas aperçu que les propos attribués au R.P. Van Overschelde, - et qui n'ont jamais été mis en cause depuis 1951, - battent en brèche la thèse de M. Coupez, et confirment le bien-fondé de mon texte, puisque le R.P. me livra ses cahiers exactement pour ce motif qu'ils étaient indéchiffrables pour un étranger ! Je pose une question : au bout de tout cela, que faire de M. Coupez ? Je me le demande ! Mais je comprends son intention au sujet des bisigo; il souhaiterait me plagier abondamment ! Comme cependant il ne lit pas mes ouvrages, il ignore que j'en traduis régulièrement une bonne variété !

XVIII. OU L'ON VOIT QUE LE CONSEIL UNIVERSITAIRE AURAIT DU

SE RESUMER EN MONSIEUR COUPEZ

A) M. COUPEZ DIT : Si le Conseil Universitaire se croit fondé à faire la leçon sur l'enseignement de la culture rwandaise, c'est qu'il ne dispose pas de toutes les données qui pourraient l'éclairer sur les intentions et les réalisations de la Faculté en cette matière. En tout premier lieu, la Faculté a trop de respect envers la culture rwandaise pour en assurer l'enseignement au rabais en le confiant à des personnes incompétentes; il ne faut pas que le niveau de cet enseignement soit infra-universitaire. Comme les spécialistes sont très rares, elle n'a envisagé la création d'enseignements de portée spécialisée qu'en fonction des possibilités.

REPONSE : Ce passage du pamphlet ne concerne que le Conseil Universitaire qui a commis l'erreur impardonnable de ne pas recourir aux lumières sublimes de M. Coupez, lequel s'est institué de sa propre autorité le porte-parole de la Faculté des Lettres, comprise, bien entendu, dans le sens étriqué que nous avons déjà analysé plus haut (cfr art. IV). Mais la pensée de M. Coupez va plus loin; son reproche s'adresse, en dernière analyse, à l'Autorité Supérieure du Rwanda, qui a installé à la tête de l'Université un Conseil Universitaire incapable de remplir sa tâche.

B) M. COUPEZ DIT : Elle (la Faculté) était heureuse de proposer cette année la création d'un cours d'Histoire du Rwanda et son attribution à un historien qualifié qui avait déjà manifesté son intérêt pour la matière.

REPONSE : 1) Ici M. Coupez, d'une manière spéciale qui n'est propre qu'à lui, oublie, - peut-être volontairement, pour le besoin de la cause, - une

petite nuance qui avait son importance dans le débat ! Au moment où nous votions pour les candidats, en effet, une fois que celui dont question avait été prié de se retirer hors de la salle des délibérations, M. Coupez a dit en pleine Assemblée que la publication du candidat sur le Rwanda n'était d'aucune valeur scientifique et qu'il fallait le juger sur son Mémoire de Licence ! D'où il faut conclure, suivant la conception de M. Coupez lui-même, qu'un historien de valeur se reconnaît, non pas sur ses travaux pratiques ultérieurs, mais uniquement sur son Mémoire de Licence ou sur sa thèse de Doctorat.

2) Je n'ai sincèrement rien à dire contre le candidat en question, mais ce que je puis dire et démontrer, c'est qu'il ne connaît pas le Kinyarwanda. Dites moi, cher M. Coupez, puisque je ne connais pas le Flamand, - à supposer bien entendu que je ne sois pas votre primaire, - affirmeriez-vous que je suis compétent pour l'enseignement de l'Histoire des Flandres à l'Université de Gand, sachant parfaitement que je suis incapable de consulter en Flamand les documents du passé et d'enseigner en cette langue ? Oui ! répondez-vous, selon le principe qui vous anime vis-à-vis de l'Histoire du Rwanda ! Est-ce que les autres Flamands (si vous l'êtes) seront de votre avis ? Allons, cher M. Coupez, soyons sérieux ! Connaissez-vous le Chinois ? Non évidemment ! Etes-vous compétent pour l'enseignement de la Linguistique Chinoise ? Sachez donc qu'une compétence de départ, constituée par l'obtention d'un diplôme universitaire, suppose au moins une langue déterminée en laquelle cette compétence doit s'extérioriser !

XIX. OU L'ON VOIT QU'UN REPLI STRATEGIQUE TARDIF NE SAUVE RIEN

M. COUPEZ DIT : Par contre, et dès sa création, elle (la Faculté) a inclus dans ses programmes les cours fondamentaux, tels l'anthropologie générale et africaine, linguistique générale et africaine, qui sont de nature à susciter l'intérêt des étudiants pour la culture rwandaise. Cette politique a été couronnée de succès. En linguistique, par exemple, plusieurs des meilleurs étudiants des deux dernières promotions (3^{ème} baccalauréat de 1970-1971 et 1971-1972) se sont mis spontanément à la recherche et ont choisi de se spécialiser. S'ils peuvent atteindre leur but, l'Université disposera bientôt d'un noyau de professeurs aptes à créer une licence en linguistique rwandaise.

REPOSE : 1) Commençons par la fin de ce passage. Si l'information ne venait pas de M. Coupez, - habitué que je suis à le voir passer constamment à côté de la vérité, - je me réjouirais de l'information qui nous est donnée. Mais je ne saisis pas bien la nature de cette Licence en linguistique rwandaise ! Ce doit être là un secret de l'esprit super-scientifique, inaccessible aux « primaires » ! Etant donné, en effet, que notre langue

occupe une très petite province au sein du vaste système des langues Bantu, je la vois difficilement en parallèle avec la Licence en langues Germaniques, Slaves, Romanes, etc.

2) M. Coupez nous parle de la politique consistant à créer des programmes d'anthropologie générale et africaine, etc., propres à susciter de l'intérêt pour la culture rwandaise. Serait-il possible de créer une Faculté des Lettres en Afrique, en omettant les programmes en question ? Et s'ils étaient installés à Kinshasa, à Brazzaville, aboutiraient-ils à susciter l'intérêt pour la culture Rwandaise ? Non, évidemment ! C'est donc qu'à côté d'eux il faut explicitement créer le cours qui n'y est pas formellement renfermé ! Tout ceci nous prépare, bien entendu, à observer le virage en angle aigu que réalise M. Coupez pour s'administrer à lui-même une bouffée de louanges bien méritées et pour ramener la Culture Rwandaise à l'un de ses éléments, la linguistique.

3) ATTENTION cependant, cher Lecteur ! Ce passage que nous analysons de M. Coupez ne constitue qu'une tentative de réparation : M. Coupez venait de traiter de cette matière en des termes plus concrets et qu'il avait intérêt à faire oublier (cfr le Procès-verbal de l'Assemblée de la Faculté, 10 nov.1971-1972/15). Il s'exprima ainsi :

« Puisqu'on songe à créer une licence à la Faculté des Lettres, il faudrait envisager pour un jour lointain la création d'un cours de Kinyarwanda à la Faculté des Lettres. Malheureusement, poursuit M. Coupez qui est l'auteur de cette intervention, un tel enseignement est actuellement impossible à organiser faute de professeurs compétents. Faire appel à des professeurs africains enseignant dans des Universités étrangères ? Cela suppose qu'ils apprennent d'abord le Kinyarwanda, si bien que M. Coupez pense que le premier professeur susceptible d'assurer utilement un tel cours est un étudiant rwandais, promu récemment bachelier, et bénéficiaire d'une bourse en Europe. Cette bourse lui permettra de parfaire sa formation. Il faudra donc attendre que cet étudiant ait terminé ses études. »

REFLEXIONS : 1) Nous avons déjà vu plus haut (art. IX) que M. Coupez est partisan de la mono-spécialisation, sans possibilité de toucher à d'autres branches au-delà de sa propre matière. Il pratique bien son principe et il vient de nous en montrer l'inconvénient dans le texte sous examen. La simple opération du raisonnement nous convaincra, en effet, que si vous vous limitez à une simple matière, vous en ignorez les contours et vous êtes comparable à un ouvrier qui travaille à la chaîne. Chaque fois, en conséquence, que vous tenterez de faire « l'homme cultivé » qui, grâce à ses connaissances variées, connaît les limites de sa spécialité, vous vous exposerez à quelques maladresses.

Voyons donc M. Coupez à l'œuvre; il s'est spécialisé dans la

Linguistique et il la confond avec le Kinyarwanda qu'il prétend introduire à l'Université. Il ignore que dans nos programmes le Kinyarwanda est matière du Primaire et du Secondaire inférieur. Que la Littérature Rwandaise est au Secondaire supérieur et, sous un autre aspect (en tant que Source d'Histoire Rwandaise), matière de l'Enseignement Supérieur en parallèle avec la Linguistique. Il se fait ainsi que, en enseignant la Linguistique à ses Etudiants, il s'imagine qu'il leur apprend le Kinyarwanda, langue que, de son propre témoignage dans le texte analysé, il ignore.

Dans ces conditions, on est en droit de se demander ce qu'il voulait dire au sujet de cet heureux bénéficiaire de la bourse, parti en Europe pour se spécialiser en Kinyarwanda !

2) On se rappellera comment plus haut (art. XII) M. Coupeuz a soulevé le sujet du racisme qu'il m'attribuait et comment (art. XII 3) je lui ai répondu en indiquant les signes tangibles de son « colonialisme » vis-à-vis du Rwanda. Voyez maintenant, à travers son texte du 10 novembre 1971, à quel niveau se trouve le Rwanda dans l'esprit de M. Coupeuz ! C'est au point où l'enseignement de notre langue en notre Université devrait être confié à des étrangers ! Il ignore que parmi nos Universitaires se trouvent deux Licenciés de Louvain, qui ont spécialement étudié la Linguistique Africaine comparée, à savoir M. RUGAMBA et M. l'Abbé MUSONI. Je ne lui reproche pas d'avoir ignoré le fait, mais de s'aventurer inconsidérément sans prendre toutes les précautions requises, vu l'intention qu'il avait d'injurier les élites rwandaises.

XX. OU L'EPANOUISSEMENT EN DEÇA PARAÎT GRIMACES AU-DELA

M »COUPEUZ DIT : Ceci explique pour une bonne part le comportement actuel de M. KAGAME. Sa situation vis-à-vis des Etudiants devient intenable. Ceux de la troisième et même de la deuxième année ont acquis les rudiments de formation qui lui manquent. Aussi leur est-il souvent difficile de ne pas éclater de rire en l'écoutant. Il peut encore s'imposer à des jeunes gens du baccalauréat, mais la présence de licenciés ou de docteurs lui serait fatale.

RÉPONSE : 1) En additionnant ce passage avec le précédent, on saisit parfaitement jusqu'à quel point M. Coupeuz veut se donner à lui-même, comme on dit familièrement, des coups d'encensoir. A ses yeux, tous les cours donnés à la Faculté des Lettres sont concentrés dans le sien.

2) Rivé qu'il est dans l'extra-Rwanda, M. Coupeuz interprète le rire chez nous comme signe de moquerie. Il ignore que le rire rwandais correspond aux applaudissements de sa culture à lui. Mais il n'a jamais assisté à un seul de mes cours; comment aura-t-il pu se rendre compte des

réactions qu'il nous décrit ? Entre le recours à un informateur qui l'aurait méchamment induit en erreur et l'invention pure et simple de son propos, je choisis cette dernière, qui est du reste la pure réalité.

3) Ce qu'ignore cependant M. Coupez, c'est que de fait je donne mes cours dans une atmosphère de joie, d'épanouissement et que souvent, lorsque la matière s'y prête, je les assaisonne d'anecdotes qui font rire, le beau mot étant partie intégrante de la culture Rwandaise. Je n'ai donc aucune raison de me présenter devant les Etudiants avec une mine renfrognée et les lèvres sévèrement serrées, comme ceux qui simulent qu'ils sont énergiques. L'énergie est dans la volonté et non dans une tenue extérieure compassée.

4) Ainsi donc, cher M. Coupez, vous êtes sûr, au point de l'écrire noir sur blanc, que les Licenciés et Docteurs me rendraient la situation intenable ! Avant de vous décider à l'écrire, je suppose, votre esprit scientifique vous a suggéré de faire une enquête auprès des Universitaires Rwandais qui enseignent déjà à notre Université ! Non ! Eh bien, cher M. Coupez ! sachez que nous nous entendons très bien, que nous travaillons chacun dans son secteur et que notre désir le plus cher est de voir la génération montante atteindre un niveau supérieur au nôtre. Ce à quoi vous ne faites pas suffisamment attention, cher M. Coupez, c'est que les Etudiants de l'époque actuelle sont mes fils, mes successeurs désignés, mes héritiers. Lorsque votre contrat aura expiré, votre nom disparaîtra dans la nature; comme on dit, quant au mien, dans la mesure où je me serai acquitté de ma tâche (cfr. art. V, A/2), mes héritiers le transmettront à la génération suivante.

Mais une petite considération aurait dû vous dispenser d'écrire ce texte, cher M. Coupez ! Il est clair, en effet, que vous souhaitez la réalisation de votre prophétie. Or si votre souhait pouvait jamais se réaliser, - ce qu'à Dieu ne plaise, - ce serait un signe évident de votre principe d'éducation; semer la division entre les Rwandais, surtout au niveau universitaire ! La sagesse de nos ancêtres s'est exprimée à ce sujet dans le proverbe : ibuye lyamenyekanye, ntiliba licyishe isuka = la pierre déjà repérée ne peut plus endommager la houe ! En d'autres mots « un homme averti en vaut deux ».

XXI. LORSQU'UN SOUVENIR REGRETTABLE FAIT SURFACE EN L'ESPRIT DE M. COUPEZ

A) M. COUPEZ DIT : Il esquisse donc une vaste manœuvre qui devrait lui permettre de retarder longtemps la recherche et la formation dans les

domaines où il veut régner par le vide. Tout récemment encore, il a rejeté un projet de mémoire présenté par un étudiant de troisième année sur un sujet rwandais et affirmé qu'il avait un manuscrit prêt sur le même sujet. Est-ce là une attitude scientifique, ou le reflet de la mentalité folklorique (guhiga) dans l'enceinte universitaire.

REPONSE : 1) Cher M. Coupez, la 1^{re} partie de ce passage a reçu les réponses adéquates en de multiples articles antérieurs. La 2^{ème} partie, au sujet de ce projet de mémoire, une accusation précise, a quelque rapport avec l'article 74 du Code Pénal et vous devez tenir prêts vos témoins.

2) Etant donné que, durant l'époque envisagée par M. Coupez, je n'avais que 15 heures de cours, je n'ai jamais été sollicité pour la Direction de Mémoire. Le Doyen de la Faculté m'en est témoin. Il faudrait dès lors que M. Coupez nous explique comment un sujet de Mémoire convenu entre l'Etudiant et le Professeur qui doit le diriger, peut être rejeté par une tierce personne qui n'a pas voix au chapitre. Si l'Etudiant en question, d'accord avec son Directeur de Mémoire, changeait de patron et venait s'adresser à moi, de manière que la direction ne soit bicéphale, alors ce serait différent. M. Coupez doit tenir prête la preuve que pareil cas se serait présenté.

3) Quant au reste, je porte à la connaissance de M. Coupez qu'au cours de l'année universitaire écoulée, j'ai livré un de mes manuscrits à un Etudiant Rwandais dont j'étais sûr qu'il en analysait un aspect absolument distinct de mon propre sujet. En cas de besoin je dirai son nom. Mais il est certain que si cet Etudiant m'avait demandé ledit manuscrit, matériellement tel, en vue de le présenter comme son propre Mémoire, je me serais bien gardé d'accéder à sa demande. En ce cas, en effet, c'eût été rendre un mauvais service à l'Etudiant, à l'Université et au Pays.

4) Seulement, l'imprudente accusation de M. Coupez nous restitue un saisissant trait du personnage campé devant lui dans le miroir (cfr art. II). Lorsqu'il était Professeur à Lubumbashi, en effet, un Etudiant de Lovanium d'alors voulut préparer un Mémoire en Linguistique africaine, le Prof. de cette matière sur place refusa de l'aider, visiblement parce qu'il ne voulait pas se créer un concurrent qui risquerait de le remplacer. Ledit Etudiant ne se tint pas pour battu; il s'adressa à M. Coupez pour se faire diriger. Avant de donner sa réponse, M. Coupez consulta le Prof. de Lovanium; environ deux mois plus tard il donna sa réponse; il était d'accord avec son collègue et refusait de diriger le Mémoire. Mais l'Etudiant en question était persévérant : il finit par trouver un Linguiste qui se moquait bien de ces calculs, car il n'était pas rivé au Congo d'alors, ayant une autre chaire à l'étranger. Et ce que nos deux linguistes calculateurs craignaient, finit par arriver; l'Etudiant d'alors enseigne actuellement à Lubumbashi, d'où M. Coupez a été exclu, comme rappelé plus haut ! M. Coupez me comprend

certainement, car si j'avais voulu être plus précis, j'aurais cité le nom de l'Étudiant en question, qui est devenu le Professeur MATEENE.

5) Il était bien entendu que M. Coupez ne connaît pas le Kinyarwanda. Mais pour se faire prévaloir auprès de ses collègues, il précise le terme technique de « ce reflet de la mentalité folklorique (guhiga) ». Or ce verbe signifie : déclamer ses propres exploits guerriers, si bien que l'expression ne serait d'aucune application, son propos eût-il été fondé.

B) M. COUPEZ DIT : Il s'agit, en définitive, de savoir s'il y aura bientôt des universitaires rwandais capables de traiter d'égal à égal avec les spécialistes étrangers ou si, dans l'étude de leur propre culture, nos étudiants seront maintenus au niveau élémentaire.

REPONSE : Il est superflu d'y revenir, cher M. Coupez ! Les membres du Conseil Universitaire auront déjà compris, je le suppose, l'idée que vous vous faites de leur compétence dans l'accomplissement de la tâche à eux confiée par les Autorités qui les ont nommés.

XXII. RETENEZ DONC M. COUPEZ, SANS QUOI L'UNIVERSITE VA SOMBRER !

COUPEZ DIT : Mon rôle en tant que professeur étranger est d'informer les autorités responsables et de former les étudiants. Je ne tiens pas à donner l'impression de vouloir l'imposer.

REPONSE : M. Coupez ne tient pas à donner l'impression... ! Mais bien sûr, nous avons tous compris, puisque vous vous êtes ingénié à laisser voir que vous tenez plutôt à donner la certitude de le vouloir.

La difficulté textuelle consiste uniquement dans la présence de ce « L'imposer ». La voyelle ayant été élidée, on ne sait si c'est LE ou LA, et qu'on ne voit pas bien avec quoi l'accorder dans votre phrase. (cfr. Art. X, 1).

COUPEZ DIT : Mon contrat avec la Coopération technique belge expire en juillet prochain. Son renouvellement dépend de l'accord des autorités rwandaises. (NOTA : point final)

REFLEXIONS : 1) Après d'envolées littéraires, la conclusion finale du pamphlet ne peut manquer de nous étonner, d'abord en raison de banalité, ensuite et surtout du fait de cette confidence surprenante qui, comme on dit vulgairement, nous tombe comme un cheveu sur la soupe ! Pour être charitable tout de même, essayons de découvrir ce que l'auteur aura voulu laisser entendre. Serait-ce une menace voilée, que si l'on n'accepte pas ce qu'il voulait imposer, il claquera les portes en juillet, de manière à jeter notre Université dans le chaos ? C'est la supposition que peut se faire celui qui ignore le dessous des cartes.

2) Je crois cependant qu'il y a moyen de le comprendre avec un certain degré de certitude; mais, fidèle à ma tactique, je me garderai bien d'aborder un sujet à propos duquel il ne m'a pas attaqué. Qu'il reste donc en paix avec ses deux phrases énigmatiques.

XXIII. AU SUJET DU PROCES-VERBAL DU 8 DECEMBRE 1971-72/

Dans la conviction qu'un Procès-verbal de l'Assemblée de notre Faculté constitue un document, j'ai le regret de devoir préciser ceci avant d'en arriver aux propos de M. Coupez :

1) Il y est dit, en effet, (p. 1971-72/18) que le Conseil Universitaire reprend une affirmation de M. KAGAME, affirmation fausse, etc. J'ai expliqué plus haut (art. III, 3) comment les choses se sont passées. M. le Doyen de la Faculté a plaidé loyalement pour la thèse exposée dans le Procès-verbal, précisant bien que je n'avais jamais enseigné ce cours, que c'est la Faculté qui l'avait proposé, et que le Conseil Universitaire pourrait peut-être décider la création de ce cours. Il lui a été répondu comme je l'ai indiqué (art. III, 3). Personne ne peut démontrer que j'aie jamais avancé une affirmation fausse, ni oralement devant le Conseil Universitaire, ni par écrit. J'ai toujours affirmé que le cours en question m'a été proposé, ce qui était la pure vérité.

2) La suite, parqué sous l'alinéa A, a reçu amplement sa réponse (cfr. Art. XIX). Aussi passé-je immédiatement au texte concernant M. RUGAMBA (p.1971-72/19). Ce texte est le suivant :

« Au sujet de la présence de Mr RUGAMBA dans l'annuaire de la Faculté, le Rectorat consulté a déclaré verbalement que cette question est du ressort du Conseil Universitaire; aussi, la même proposition adressée au rectorat est maintenant reprise et adressée au C.U. »

Le texte du procès-verbal poursuit :

« Il ressort que les graves déclarations de Mr KAGAME ne correspondent pas au procès-verbal du 18 juin 1969. »

REPONSE : a) Dans le cas où la Faculté a diffusé un unique texte dudit Procès-verbal du 18 juin 1969, J'AFFIRME AVEC FORCE QU'IL CONTIENT LE TEXTE CI-DESSUS, en première page et je certifie que je répons maintenant en l'ayant sous les yeux. Il est donc étonnant que le Procès-verbal du 8 décembre renferme une contre-vérité de cet ordre. Je rappelle qu'à cette Assemblée de la Faculté de 18 juin 1969 (p.1968-69-26) se trouvaient les membres suivants : Candau, Cattin, Landry et Misonne. S'il s'avérait nécessaire, je produirais ce texte authentique.

b) Il est vrai que la phrase incriminée semble être une forme de restriction mentale se référant à un autre procès-verbal où le même sujet aurait été traité. Mais dans ce cas il fallait donner la référence !

LE PROCES-VERBAL dit : - « M. COUPEZ fait état d'une lettre envoyée au Doyen de la Faculté des Lettres, où il souligne que M. KAGAME est pris en flagrant délit de mensonge. Mr KAMANZI précise que lors de son cours de linguistique tenu le 26 novembre 1971, les étudiants de IIIe année ont fait état d'un arrêté présidentiel interdisant l'orthographe qu'il emploie et plus précisément de doubler la lettre de la voyelle longue. Mr KAGAME avait, en effet, prétendu aux étudiants que cet (sic) arrêté présidentiel avait été communiqué au Comité Paritaire Belgo-Rwandais, tenu en 1970. »

- « La même journée, à un cours donné en IIe année, M. KAMANZI rencontre une réaction identique de la part des étudiants. Ils font également état de ce prétendu arrêté présidentiel. »
- MR COUPEZ déclare que Mr KAGAME se sert d'un arrêté présidentiel fictif pour saboter le cours d'un collègue et la diffusion d'un ouvrage de la collection de l'Université. Or, dans sa lettre Mr KAGAME prétend exactement le contraire de ce qu'il a déclaré aux étudiants (cfr Annexe n° 3).

REPONSE : 1) Cher M. Coupez, je vous ai régulièrement transmis copie pour information toutes les fois que ma correspondance vous concernait. Vous avez adressé donc une lettre à M. le Doyen de la Faculté à mon sujet, sans m'en communiquer copie et sans permettre au destinataire de m'en faire savoir le contenu. Que lui avez-vous raconté? Ne suis-je pas dès lors en droit de suspecter des calomnies ? Et il en sera ainsi aussi longtemps que ladite lettre me sera cachée. Comment se peut-il faire qu'un Professeur d'Université introduise dans un Procès-verbal de la Faculté, - document désormais historisé, - des références à une pièce qu'il a honte de montrer au grand jour ?

2) L'on peut constater le sort que M. Coupez fait à la déontologie du Professeur d'Université; il met en cause les Etudiants auxquels il attribue des propos inventés par lui de toutes pièces ! L'Arrêté Présidentiel est de son invention, en effet, je n'en ai jamais parlé; je sais parfaitement qu'un document de ce genre est publié dans le Journal Officiel et qu'il est inconcevable qu'il soit communiqué en cachette à un Comité composé de Fonctionnaires à moitié étrangers. Je suis convaincu d'autre part que les Etudiants n'en ont pas parlé, car si le cas s'était vérifié un Professeur avisé en aurait saisi l'inexactitude, loin de l'admettre aveuglement au point d'en faire son cheval de bataille. Et c'est ici que M. Coupez est hautement blâmable, car en mettant les Etudiants en cause, il suggère d'en faire des

témoins ! Je nie ce qu'il affirme, en effet, et pour arriver à la vérité il n'y aurait plus d'autre moyen que la nécessité pour la Faculté d'appeler les Etudiants qui pourraient seuls dirimer le litige !

3) Je puis assurer M. Coupez que je n'ai pas ignoré ces propos en privé, mais je me garde soigneusement de mettre en cause une tierce personne non mentionné dans un document. Ce souci d'honnêteté intellectuelle ne préoccupe nullement M. Coupez, car il lui est indispensable de faire flèche de tout bois. Il n'hésite même pas à antidater, donc à fausser, ses plus solennelles déclarations. Ainsi dans le texte sous examen, le Comité Paritaire Belgo-Rwandais de 1970 a été emprunté à ma lettre et aussitôt projeté à une date antérieure pour être mis dans la bouche des Etudiants. Ma lettre en question a été rédigée à la suite d'une conversation au cours de laquelle je venais d'apprendre que M. Coupez avait besoin de cette information. Ce faisant, mon intention était de le mettre sur la bonne piste, afin qu'il eût l'âme en paix. Le résultat m'a été très utile, car en lisant le Procès-verbal et en constatant l'usage qu'il en avait fait, j'ai compris à quel homme j'avais affaire.

LE PROCES-VERBAL dit : Mr. Coupez fait observer par ailleurs que, contrairement à ce qu'affirme Mr KAGAME, il n'a jamais proposé de démissionner.

REPONSE : 1) Comme je viens de le dire, cher M. Coupez, toute ma correspondance a été publiée. Voilà donc que vous n'avez pas parlé de démission. Tant pis ou tant mieux, cela dépend. Vous admettrez cependant que je ne suis pas obligé de vous croire sur parole; veuillez donc libérer du secret le Doyen et le Rectorat et faites publier votre correspondance. Les deux instances, grâce à votre autorisation, me permettront de connaître votre vérité. Si je trouve que je me suis trompé, je n'hésiterai pas à vous présenter mes excuses, et même par écrit.

Vous admettrez toutefois, de votre côté, que j'avais toutes les raisons du monde de croire que vous vous étiez engagé dans la voie de la démission. Etant donné, en effet, tout ce que vous aviez affirmé en plein jour, par écrit, contre le Conseil Universitaire, n'importe qui avait le droit d'opiner qu'il s'agissait là de la démarche préliminaire !

Vu, d'autre part, que vous me traitez de « primaire » avec l'intention évidente de me faire expulser de l'Université, et étant donné que votre tactique avait échoué, je pouvais supposer que vous n'accepteriez plus de m'avoir pour collègue !

Voilà, cher M. Coupez, la réponse complète que j'avais tant de fois promis de donner à votre pamphlet et aux propos ultérieurs tenus le 8 décembre 1971 à l'Assemblée de la Faculté. Pour en agir en toute loyauté,

j'ai évité de vous attaquer en votre absence, lors même qu'il était de mon droit de le faire par écrit. Le retard mis à vous répondre, cher M. Coupez, m'a été très profitable; j'ai longuement réfléchi sur votre écrit, je l'ai disséqué et examiné en détail. J'ai fait une première rédaction de réponse en 22 pages, puis j'ai retravaillé mon texte à plusieurs reprises, si bien que vous recevrez maintenant la 4^{ème} rédaction ! J'avais la conviction de rédiger un morceau littéraire, en effet, comme je vous l'ai dit dans un passage, je n'ai contre vous aucun sentiment d'hostilité, d'animosité, parce que je vous suis réellement reconnaissant d'avoir diffusé par écrit ce que vous aviez sur le cœur. Sachez qu'à partir de maintenant tout est fini de mon côté. Si vous trouvez que dans l'un ou l'autre passage j'aurais avancé une chose inexacte, je serai heureux de vous voir la redresser, mais cette fois-ci en un langage moins offensant, pour me permettre, - le cas échéant,- de reconnaître le bien-fondé de vos remarques sans reprendre une polémique inutile. Ma modération vous est connue et les autres collègues de l'INRS, aussi bien au Rwanda qu'à Tervuren peuvent en témoigner. Mais lorsque je suis obligé de polémiquer, lorsqu'on m'y accule, je suis capable de le faire, quoique ce soit à mon cœur défendant. Dès qu'on veut cependant s'arranger avec moi, je suis l'homme du monde le plus disposé au compromis et vous avez pu vous-même en être témoin.

Abbé Alexis Kagame

Professeur à l'Université Nationale du Rwanda

A P P E N D I C E

Art. IX, 2/c – p. 15

A propos de l'Institut International de Philosophie
Un extrait de la lettre de son Président, le Prof. KLIBANSKY :
n° 23 004 Paris le 3 mai 1972

Monsieur et Cher Collègue,

J'espère que vous avez bien reçu les tirés à part de votre étude sur l'Ethno-philosophie des « Bantu », qui auront dû vous être envoyés en décembre. Le volume même dans lequel elle a paru – le tome IV de La

Philosophie Contemporaine – a vu le jour en automne, après que tous les obstacles ont été surmontés. Votre étude a été beaucoup appréciée. Des philosophes m'en ont parlé dans plusieurs pays.

Je garde un excellent souvenir de notre rencontre l'année dernière, à l'Unesco. Je me demande si le Congrès International qui se tiendra en Espagne, Cordoue et Grenade – du 5 au 12 septembre de cette année, sous les auspices de la Société Internationale pour l'Etude de la Philosophie Médiévale (dont le siège est à Louvain) sur « La Rencontre des cultures dans la philosophie médiévale » pourra vous intéresser. Je pense en particulier à la Commission qui vient d'être formée et qui tiendra sa première séance au cours de ce congrès et qui traitera de « Far-Eastern, Eastern and Western Mediaeval Thought »... Elle sera présidée par un éminent penseur japonais, le Professeur Izutsu, membre de notre Institut, y participeront des philosophes chinois, malaisien, iranien, indien, grec et anglais. Nous désirerions évidemment la participation d'un représentant de la pensée africaine, et je ne pourrais faire mieux que de vous inviter à vous joindre à nous...

Signée

Raymond KLIBANSKY

Art. XIII, 3 – p. 24

Dans le texte de M. Coupez analysé en p. 23-24, il est dit que les spécialistes de l'étranger me jugent faussement compétent, chacun dans sa matière. Ceci est évidemment impossible, car pareil jugement ne correspondrait pas à la réalité. Il suffirait qu'ils aient lu mes ouvrages et me jugent compétent dans la mienne. Voici à ce propos un extrait de la lettre que m'adressa, le 26 février dernier, le Comité Organisateur de ce Colloque de Rabat, qui créera l'UNION PANAFRICAINNE DES CHERCHEURS, EXPERTS ET TECHNICIENS AFRICAINS (UPACTEX) :

000102/JN/DN
Douala le février 1972

Monsieur le Professeur,

Par lettre en date du 7 janvier 1972, Son Excellence le Président KAYIBANDA, a bien voulu vous désigner à nous pour assister à la Conférence de l'Assemblée Constitutive de l'Union Panafricaine des Chercheurs, Experts et Techniciens.

Vous connaissant comme un ethnologue réputé, de classe internationale, et un savant acquis à la cause du développement scientifique et technologique de notre continent, un tel choix sur votre personne nous

honore, et nous fait plaisir...

De cet alinéa précédent, cher Lecteur, il vous faut soustraire la tournure de politesse et la forme quelque peu stéréotypée de courtoisie. J'en fais autant moi-même. Je l'ai simplement transcrit pour voir quelle figure allait faire M. Coupez ! Ce n'est tout de même pas une petite affaire que de voir un « primaire » Rwandais siéger dans le Colloque qui va créer l'UPACTEX ! Il est un découvreur chanceux, ce M. Coupez, lui qui tombe sur des « primaires » se permettant pareilles anomalies !

Art. X, A/b, p. 17

L'ANNEXE n° 2 de M. Coupez :

Cette Annexe particulièrement injurieuse a été l'objet d'analyses partielles, en p. 16 et 17. Comme elle est cependant assez longue, j'ai d'abord pensé qu'il serait fastidieux d'en reprendre tous les alinéas. Réflexion faite, cependant, j'ai cru qu'il était utile d'aborder également l'alinéa ayant trait à Muungu – Mulungu et celui comportant les noms des Linguistes que M. Coupez citait. Lorsque je me suis décidé à cette reprise, il était trop tard pour introduire mon texte nouveau en la place qui lui revenait. Aussi ai-je décidé de le placer en appendice. Le Lecteur se rendra compte par lui-même de la légèreté avec laquelle M. Coupez a déformé un problème qu'il savait inaccessible aux destinataires de son pamphlet lesquels ignoraient par contre que M. Coupez lui-même ne comprenait rien à ce qu'il leur exposait. C'est la raison qui m'a déterminé à en entreprendre un exposé positif, assorti des éléments que j'estime à la portée de ceux-là même qui n'ont aucune connaissance du système linguistique Bantu

Dans son Annexe n° 2, s'en prenant à mon livre sur la Philosophie Bantu-Rwandaise de l'Être, M. COUPEZ DIT :

« A la p. 328, le mot rwandais Nyamurunga, qui désigne le surnaturel, est étudié en relation avec des mots observés par l'auteur dans d'autres langues bantoues (muungu en swahili, murungu dans les langues de Tanzanie dont le nom n'est pas communiqué). L'auteur arrive à la conclusion que le radical commun est -unga joindre et que le mot rwandais signifie « le Copulateur par excellence ». Un élève rwandais de sixième latine qui aurait reçu sur sa langue maternelle un cours du même niveau que celui du latin saurait qu'un thème rwandais -runga ne peut s'analyser en -r-unga et ne présente donc aucun rapport avec le radical -ung-joindre. Un élève du premier baccalauréat de l'Université ajouterait que les mots cités par M. KAGAME sont les reflexes contemporains d'une forme ancienne -dunga. Un élève du second baccalauréat préciserait qu'en 1914 Mlle HOMBURGER a reconstitué la forme de proto-bantoue -dungu Dieu, etc. »

REPONSE : 1) M. Coupez n'a pas compris qu'il n'a pas compris le problème constitué par Muungu = Dieu en Kiswahili, et Mulungu = Dieu en Kikuyu,

Kikamba (au Kenya), en toutes les langues de la Tanzanie orientale depuis le Kinyika, Kidigo au Nord, en passant par le Kirunguru, Kipogoro, etc. jusqu'au Kitete et Kisenia à l'embouchure du Zambèze. Le problème que n'a pas saisi M. Coupez est celui du double phénomène d'aphérèse en vertu duquel le Kiswahili aurait supprimé le « L » dans Mu(U)ngu, et d'épenthèse suivant lequel les autres langues auraient intercalé le « L » de manière à avoir MuLungu. Ce phénomène est général dans les langues Bantu. Le Kiswahili s'accommodant de voyelles qui se suivent dans le mot, en effet, par ex. juu = en haut, kukua = grandir, les langues dont le génie s'oppose à cette licence intercalent dans ces mots une consonne appropriée entre les deux voyelles. Ainsi le Kinyarwanda portera ijuRu = le ciel, et gukuRa = grandir; etc. Etant donné que M. Coupez n'a en son esprit aucune langue Bantu, les formes Muungu et Mulungu ne posent pour lui aucun problème et c'est à partir de son ignorance qu'il base le motif d'affirmations injurieuses.

2) Dans le nom Nyamurunga du Kinyarwanda, l'élément « Nya » est un véritable préfixe, signifiant génériquement « Celui qui à proprement parler... ». Il reste dès lors « MURUNGA ». Je ne pouvais décider sans preuve qu'il y avait eu le phénomène d'épenthèse par intercalation de ce « R »; il fallait donc accumuler des exemples à partir desquels on aboutirait à une conclusion ferme. Le Kiswahili nous avait donné un précieux point de départ avec Muungu. Le « MU » étant classificatif, la racine du mot est UNGu, mais au stade dérivé, vu la désinence « u » au lieu de « a ». La racine au stade primaire est UNGa, laquelle aussi bien en Kiswahili qu'en Kinyarwanda signifie = UNIR, JOINDRE. La progression du raisonnement se tissa comme suit :

- a) En Kiswahili = kuunga = joindre
- b) En Kinyarwanda = ku-unga = kwunga = joindre
Ici, vu que deux voyelles ne peuvent se suivre, notre langue veut que la voyelle « u » de la particule infinitive devienne « w ».
- c) Dans les langues du Bushi et du Buhunde immédiatement situées à l'Ouest de la nôtre, le problème a été résolu par épenthèse, en intercalant le « L » = ku-L-unga = kurunga = joindre.
- d) A partir de ces deux dernières langues, la même forme continue vers l'Ouest : kulunga = unir, joindre (cfr Van Avermaet : Dict. Kiliba-Français).

Alors, cher M. Coupez, d'après vous, et dans ce contexte, les formes Muungu, Mulungu et (nya) MURUNGA n'ont aucun rapport avec la racine UNGa ? Je ne conteste pas qu'un chercheur bien au courant puisse avoir son opinion opposée, à ce sujet, du moment qu'il apporterait une preuve en parallèle pour contrebalancer mon exposé. C'est par la confrontation des opinions que les chercheurs arrivent finalement soit à une plus grande probabilité, soit à une certitude morale ou absolue. Quant à votre procédé à vous, cher M. Coupez, il met hors jeu votre valeur de chercheur !

3) Arrivons-en à votre forme dungu-dunga. – Vous ne vous êtes pas rendu compte, cher M. Coupez, que votre raisonnement relève du

sophisme qu'on appelle *petitio principii* = (traduction libre) la mise à l'envers du principe. – C'est-à-dire que ce qu'il fallait prouver devient pour vous sa propre preuve ! Dans les langues Bantu, en effet, il est une zone (la centre-occidentale) où le « L-R » est remplacé par le « D ». Pensez, par exemple, à Matadi qui correspond à notre MataRe = Roches; d'où le Nvula-matadi (pluie de roches, surnom donné à Stanley au Bas-Congo d'alors), devenu notre Mbula-matare (le Gouverneur). Ce phénomène L=D se reproduit régulièrement en Kinyarwanda, etc., toutes les fois que le « L-R » est précédé de la nasale N : p.ex. n-li ; ndi (je suis); in-lyo = indyo (le bras droit).

Il s'ensuit donc, cher M. Coupez, que votre dungu-dunga, une fois non débantuisé (c.à.d. transcrit avec leur classification Mu), cela représente Mudungu et Mudunga, et pour notre zone centre-orientale, exactement Mulungu et Murunga. En d'autres mots, pour conclure, le problème qui vous échappe d'aphérèse et épenthèse, se pose justement au sujet de votre « D », du fait qu'il pourrait bien avoir été intercalé entre le classificatif MU et la racine UNGu-UNGa. Vous m'excuserez, cher M. Coupez, mais le fait de transcrire chez tels auteurs des bribes de formules que je ne saisis pas de l'intérieur (faute de posséder une langue du système envisagé) devrait m'être imputé à bluff ! Et ce, surtout, si je me le permettais avec la conviction que je m'adresse à des personnes qui n'ont aucun moyen de déceler la nature de mon boniment.

M. COUPEZ DIT : Pareil à un gamin qui chercherait en 1956 à inventer la poudre à canon, M. KAGAME cherche en 1956 à inventer la grammaire comparée des langues bantoues. Or celle-ci date de la fin du 19^e siècle; elle a été créée par MEINHOF à partir de 1899 et développée ensuite par des nombreux savants, en particulier par BOURQUIN (à partir de 1912) et HOMBURGER (à partir de 1914). Les principaux spécialistes se trouvent à Londres (GUTHRIE) et Tervuren (MEEUSSEN).

REPONSE : 1) Cher M. Coupez, votre gamin prodige fait un bel effet dans la phrase. C'est cependant, de votre part, une grande méprise d'inventer que j'ai cherché à inventer la grammaire comparée : je m'en sers uniquement.

Pour vous, cher M. Coupez, les devanciers, - et encore de l'extérieur de l'Afrique ! – sont à accepter à l'état de momies. Pour moi, au contraire, ils ont créé une méthode de recherche, ils doivent être consultés, certes, mais à l'occasion corrigés ou complétés, si leurs exposés ne donnent pas entière satisfaction sur tel ou tel point, ou si tel problème, ultérieurement constaté, leur avait échappé.-

